



Rapport de suivi de la société civile
sur la mise en œuvre du cadre stratégique
national pour l'égalité, l'inclusion et la
participation des Roms et gens du voyage
en FRANCE

Préparé par :
La voix des Roms
février 2025

 ROMA CIVIL
MONITOR

Justice
et consommateur

COMMISSION EUROPÉENNE

Direction générale de la justice et des consommateurs
Direction D — Egalité et citoyenneté de l'Union
Unité D1 : Non-discrimination et coordination en faveur des Roms

Commission européenne B-1049 Bruxelles

Rapport de suivi de la société civile sur la mise en œuvre du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et gens du voyage en France

Manuscrit achevé en février 2025

MENTIONS LÉGALES

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

Comment citer ce rapport :

Observatoire civil des Roms (2025) *Rapport de suivi de la société civile sur la mise en œuvre du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms à l'Office des publications de l'Union européenne*, Luxembourg.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2025

© Union européenne, 2025

La réutilisation est autorisée à condition d'en mentionner la source et de ne pas dénaturer le sens ou le message original du document. La Commission européenne n'est pas responsable des conséquences découlant de la réutilisation. La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre par [la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32011D833) (JO L 330 du 14.12.2011, p. 46).

Ce rapport a été préparé par La voix des Roms, le CNDH Romeurope, Médecins du Monde & l'Association Nationale des *Gens du voyage* Citoyens (ANGVC)

Le rapport a été préparé dans le cadre de l'initiative « **Action préparatoire – Surveillance civile des Roms – Renforcement des capacités et de la participation de la société civile rom et pro-Roma dans le suivi et l'examen des politiques** » mise en œuvre par un consortium dirigé par l'Institut de la démocratie de l'Université d'Europe centrale (DI/CEU), comprenant le Réseau européen des organisations de base roms (réseau ERGO), la Fundación Secretariado Gitano (FSG) et le Centre européen pour les droits des Roms (ERRC). L'initiative a été financée par la direction générale de la justice et des consommateurs (DG Just) de la Commission européenne dans le cadre du contrat de service n° 1. JUST/2020/RPAA/PR/EQUA/0095.

Le rapport représente les conclusions de leurs auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions du consortium ou de la Commission européenne, qui ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

CONTENU

LISTE DES ABREVIATIONS	8
RESUME ANALYTIQUE	9
INTRODUCTION	13
1. MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE FRANÇAIS	17
1.1. Principaux faits nouveaux et efficacité de la mise en œuvre.....	17
1.1.1. Changements dans le cadre stratégique français [et le plan d'action]	17
1.1.2. Progrès de la mise en œuvre	17
1.1.3. Efficacité du monitoring	17
1.1.4. Collecte de données	17
1.2. La synergie du cadre stratégique français avec les actions nationales et européennes....	18
1.2.1. Politiques complémentaires	18
1.2.2. Alignement sur les actions de l'UE	18
1.2.3. Répondre aux préoccupations soulevées par les évaluations précédentes	18
1.3. Participation des Roms à la mise en œuvre et au suivi	19
1.3.1. Implication des associations roms dans la mise en œuvre	19
1.3.2. Les Roms dans les institutions publiques mettant en œuvre le cadre stratégique français.....	19
1.3.3. Participation des Roms au suivi et à l'évaluation	19
1.3.4. Contribution de la Plateforme nationale pour les Roms à la mise en œuvre du cadre stratégique français	19
2. EXAMEN PAR DOMAINE THEMATIQUE	21
2.1. Lutte contre l'antisémitisme et les discriminations	21
2.1.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	21
2.1.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	22
2.2. Éducation	23
2.2.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	24
2.2.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	25
2.3. Emploi	25
2.3.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	25
2.3.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	26
2.4. Santé	27
2.4.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	27
2.4.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	28
2.5. Logement, services essentiels et justice environnementale	29
2.5.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	30
2.5.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	30
2.6. Protection sociale	31
2.6.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	31
2.6.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	31
2.7. La protection sociale	31
Bien que certains progrès soient observés, ils sont loin d'être généralisés et d'atteindre le niveau nécessaire pour réaliser les objectifs globaux de la stratégie.....	31
2.7.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	31
2.7.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	32
2.8. Protection de l'enfance	33

2.8.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	33
2.8.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	33
2.9. Promouvoir les arts, la culture et l'histoire des Roms	34
2.9.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes	34
2.9.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	35
3. FOCUS SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES AFFECTANT LES ROMS	37
3.1. Problème clé 1 - Expulsions forcées et logement	37
3.1.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution du problème.....	38
3.1.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français.....	39
3.2. Problème clé 2 - Santé.....	41
3.2.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution du problème.....	42
3.2.2. Synergie avec d'autres actions	43
3.3. Problème clé 3 - L'antitsiganisme	44
3.3.1 – Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution du problème	44
3.3.2 – Synergie avec d'autres actions.....	46
3.3.2 – Participation des Roms	47
4. AUTRES CONSTATATIONS	49
4.1. Le défi de la participation des Roms.....	49
4.2. Le risque de renforcer l'antitsiganisme	49
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	51
Les limites de l'approche du cadre stratégique français	51
Défaillances structurelles dans la mise en œuvre et le suivi.....	51
Défis persistants dans des secteurs clés	51
La nécessité d'une stratégie globale et inclusive	52
L'avenir de l'inclusion des Roms en France	52
REFERENCES	55
ANNEXE I : LISTE DES PROBLEMES ET CONDITIONS	57

LISTE DES ABREVIATIONS

AME	Aide Médicale d'Etat – Assurance maladie minimale pour les immigrés en situation irrégulière
L'ANGVC	Association nationale des <i>Gens du voyage</i> Citoyens
CIP	Conseiller en insertion professionnelle
CNED	Centre National de l'Enseignement à Distance
EFIV	Enfants de familles itinérantes et voyageuses
DIHAL	Délégation interministérielle pour l'hébergement et le logement, Point de contact national pour les Roms
DILCRAH	Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT
EURSF	Cadre stratégique de l'UE pour les Roms
IEF	Education en famille
IOD	Intervention sur l'Offre et sur la Demande (méthode d'aide à l'emploi) cadre stratégique
PECAO	Éducation entre pairs pour la lutte contre l'antiségtisme en ligne (un projet financé par l'UE 2000 – 2022)
PHAROS	Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recouplement et de renvoi des signalements (Police)
POEC	Préparation collective opérationnelle à l'emploi
MCR	<u>Moniteur civil rom</u>
PRADO	Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine
SIBEL	Sortie inclusive des bidonvilles par l'emploi et le logement
L'UCRM	Union Cépière Robert Monnier

RESUME ANALYTIQUE

Mise en œuvre du cadre stratégique français

La mise en œuvre de la stratégie nationale française pour les Roms a connu certains progrès notables, en particulier dans la reconnaissance formelle de l'antitsiganisme comme forme spécifique de racisme et dans l'intégration, au sein d'un cadre unique, de politiques concernant à la fois les Gens du voyage et les Roms mobiles de l'Union européenne.

Des avancées ont été observées dans certains secteurs, tels que l'éducation, où des programmes de médiation scolaire se sont développés, ainsi que dans le discours des politiques publiques, où l'antitsiganisme a été explicitement mentionné dans les stratégies nationales de lutte contre le racisme. L'alignement de la stratégie nationale avec les objectifs de l'UE assure une cohérence avec les efforts fait dans le cadre européen pour combattre la discrimination et l'exclusion sociale. Cependant, son efficacité demeure limitée par une gouvernance fragmentée, l'absence de ressources financières dédiées et de mécanismes fiables de suivi et de collecte de données.

Les faiblesses les plus significatives de la stratégie nationale résident dans son interprétation étroite de l'antitsiganisme — qui se concentre presque exclusivement sur les populations roms les plus visibles et les plus précaires — tout en négligeant la discrimination structurelle qui affecte tous les Roms, y compris ceux qui sont socialement intégrés. Cette approche renforce, plutôt qu'elle ne démantèle, l'opposition historique entre le « tsigane » et le « citoyen », sapant les efforts visant à favoriser une véritable participation civique. De plus, l'absence de leadership rom dans la conception et la mise en œuvre des politiques, combinée à un investissement financier insuffisant, entrave fortement les progrès attendus. Sans un engagement plus important en faveur d'une collecte de données exhaustive, d'une coordination institutionnelle renforcée et d'une participation significative des Roms, la stratégie nationale risque de rester un outil politique symbolique plutôt que transformateur.

Enfin, la mise en œuvre de la stratégie nationale n'est soumise à aucun suivi régulier en dehors du rapport formel transmis à la Commission européenne. En raison de réglementations administratives internes, le poste de responsable du suivi au sein du Point de contact national n'a pas été maintenu après 2023. Au-delà de cet élément, les acteurs locaux ne sont souvent même pas conscients de l'existence même de la stratégie nationale. C'est au cours du processus de suivi mené par la société civile, que beaucoup d'entre eux ont découvert que leurs actions s'inscrivaient dans un tel cadre.

Examen de la situation du pays par domaine

1. Lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations

Malgré la reconnaissance formelle de l'antitsiganisme dans le Plan national français de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO), les mesures concrètes pour combattre cette forme de racisme restent gravement sous-financées. En 2024 les actions contre l'antitsiganisme n'ont reçu que 0,42 % du budget total de lutte contre le racisme et les discriminations. Bien que des efforts de sensibilisation aient été engagés, la discrimination structurelle persiste au sein des institutions, du marché du travail et dans la perception publique. La tolérance envers les Roms demeure la plus faible parmi toutes les minorités, les stéréotypes négatifs étant profondément ancrés dans la société. En outre, le focus exclusif de la stratégie nationale sur les Gens du voyage et les Roms migrants en situation de précarité perpétue la figure du « tsigane » en tant qu'opposé de celle du « citoyen », et risque ainsi de consolider l'antitsiganisme.

2. Éducation

De nombreuses municipalités refusent encore ou retardent l'inscription des enfants roms, en particulier ceux vivant dans des campements informels, et des difficultés logistiques telles que le transport et l'accès aux repas scolaires continuent d'entraver une inclusion complète. La discrimination de la part des autorités locales aggrave encore la situation, des actions en justice étant nécessaires dans plusieurs cas pour faire

respecter le droit à l'éducation des enfants. Malgré des améliorations, des milliers d'enfants vivant dans des bidonvilles restent en dehors du système scolaire, ce qui souligne le besoin urgent de renforcer l'application des règles et la mobilisation des ressources. Ces populations sont confrontées à un certain nombre de difficultés : obstacles administratifs (refus abusifs d'inscription), barrières linguistiques, expulsions répétées etc. qui donnent lieu à des parcours éducatifs fragmentés.

3. Emploi

Les efforts d'inclusion dans l'emploi restent fragmentés et incohérents, avec des obstacles importants tels que la discrimination, le manque de qualifications, les barrières linguistiques et un accès limité à la sécurité sociale. Bien que certaines initiatives locales, telles que les programmes de médiation, aient montré des résultats prometteurs, des obstacles systémiques — y compris des pratiques de travail informelles et relevant parfois de l'exploitation et l'exclusion administrative des Roms de certains droits liés à l'emploi — continuent de limiter les progrès. L'exigence préalable d'une affiliation complète à la sécurité sociale crée un obstacle supplémentaire, empêchant effectivement de nombreux Roms d'accéder à la formation professionnelle et à un emploi stable. Certains programmes ont émergé pour les personnes vivant dans des bidonvilles, comme le programme SIBEL. Cependant, tous ces programmes n'ont pas perduré dans le temps.

4. Santé

Les populations roms, en particulier celles vivant dans des campements informels, sont confrontées à de graves inégalités de santé en raison de conditions de vie précaires, d'un faible accès aux services médicaux et d'expulsions fréquentes. Beaucoup restent sans couverture médicale en raison de restrictions administratives, et de nouvelles limitations de l'aide médicale d'État (AME) réduisent encore l'accès aux soins. La discrimination au sein des institutions médicales décourage les Roms de solliciter des soins, tandis que les expulsions perturbent les traitements en cours et les efforts de santé publique, y compris les campagnes de vaccination et les dépistages de la tuberculose.

5. Logement, services essentiels et justice environnementale

Les expulsions forcées des installations informelles ont considérablement augmenté, avec 1 484 expulsions enregistrées en 2024, souvent menées sans justification juridique ni solutions alternatives. Les habitants des quartiers informels sont déplacés de manière répétée vers des zones aux mauvaises conditions de vie, ce qui aggrave leur exclusion. Les programmes de logements transitoires demeurent insuffisants, et les aires d'accueil pour les Gens du voyage sont fréquemment situées dans des zones dangereuses sur le plan environnemental, contribuant à de graves risques sanitaires. Sans une transition vers des politiques de logement durables et inclusives, les populations roms continueront de faire face à une ségrégation résidentielle systémique.

6. Protection sociale

L'accès aux prestations sociales demeure fortement restreint en raison de l'exclusion numérique, des barrières linguistiques et de l'interprétation stricte des droits de résidence par les services administratifs locaux. Certaines caisses d'allocations familiales ont suspendu et exigé le remboursement de prestations sociales auprès de familles roms, les plaçant dans une situation de grave détresse financière. L'absence de mesures ciblées dans le cadre stratégique pour remédier à ces exclusions systémiques renforce encore la vulnérabilité économique des populations roms.

7. Services sociaux

Les personnes roms continuent de faire face à d'importants obstacles dans l'accès aux services sociaux, en grande partie en raison de la fragmentation administrative et de pratiques discriminatoires aux guichets. De nombreux agents du service public manquent de formation sur l'antisiganisme, entraînant une exclusion indirecte par des obstacles bureaucratiques. Les efforts de médiation demeurent essentiels pour combler le fossé entre les communautés roms et les services de droit commun, mais ces initiatives sont insuffisamment financées et ne bénéficient pas d'un soutien institutionnel. L'incapacité persistante des autorités locales à mettre en œuvre des stratégies d'inclusion coordonnées souligne la dépendance de l'accès aux services sociaux à la volonté politique.

8. Protection de l'enfance

Les préjugés répandus à l'égard des familles roms, notamment concernant l'exploitation des enfants, influencent les services de protection de l'enfance, conduisant à des interventions institutionnelles disproportionnées. Des cas de placements d'enfants injustifiés ont été signalés, souvent motivés davantage par des stéréotypes que par de réelles préoccupations pour le bien-être de l'enfant. Les programmes de proximité ont apporté un certain soutien, mais les lacunes en matière de coordination et l'absence d'initiatives dirigées par des Roms dans les politiques de protection de l'enfance en limitent l'efficacité. Pour remédier à ces problèmes, des campagnes de sensibilisation ciblées et une formation spécialisée pour les professionnels de la protection de l'enfance sont nécessaires.

9. Promouvoir la sensibilisation aux arts, à la culture et à l'histoire des Roms

Bien que certaines initiatives culturelles aient vu le jour — comme l'exposition *Barvalo* pendant quelques mois au MUCEM à Marseille — la promotion plus large de la culture romani demeure limitée. De nombreux projets se concentrent uniquement sur la commémoration, négligeant la représentation des Roms comme acteurs contemporains de la culture. De plus, le risque de folklorisation persiste, la culture rom étant souvent présentée de manière romantisée ou figée. Pour garantir une inclusion culturelle significative, les communautés roms doivent être activement impliquées dans la conception et la direction des initiatives culturelles.

Focus sur les principaux problèmes qui touchent les Roms

1. Expulsions forcées et logement

Les Roms en France continuent de faire face à une insécurité résidentielle généralisée, les expulsions forcées demeurant un problème majeur. En 2024, 1 484 expulsions ont été enregistrées — une augmentation de 34% par rapport à l'année précédente — souvent menées sans justification légale ni solutions adéquates de relogement, laissant 88 % des familles concernées sans domicile. Certaines expulsions ont été explicitement motivées par un sentiment antitsigane, avec la participation active des autorités locales et des résidents à l'expulsion de communautés roms. L'absence d'une politique de logement durable a entraîné des déplacements répétés, poussant les familles vers des conditions de vie toujours plus précaires. Les mesures actuelles, y compris les dispositifs de logement transitoire, sont insuffisantes, et l'accélération des procédures d'expulsion dans le cadre de la législation récente exacerbe encore la crise.

2. Inégalités en matière de santé et obstacles à l'accès aux soins de santé

Les communautés roms, en particulier celles vivant dans des campements informels, subissent de graves inégalités de santé en raison de conditions de logement inadéquates, de risques environnementaux et d'un accès limité aux soins médicaux. Beaucoup sont dépourvues de couverture médicale en raison d'obstacles administratifs, et les nouvelles restrictions concernant l'aide médicale d'État (AME) limitent encore davantage leur capacité à bénéficier de soins essentiels. Les expulsions interrompent les traitements médicaux, tandis que la discrimination dans les structures de soins décourage les Roms de solliciter une prise en charge. La prévalence de maladies évitables, telles que la tuberculose et la rougeole, met en évidence les défaillances systémiques de la politique de santé publique et l'urgence de mettre en œuvre des interventions ciblées, notamment le développement de la médiation en santé et l'amélioration de l'accès aux services.

3. Antitsiganisme et discrimination

Malgré la reconnaissance formelle de l'antitsiganisme dans les politiques françaises de lutte contre le racisme, les Roms restent la minorité la plus stigmatisée. Les attitudes du public envers les Roms sont massivement négatives, avec une augmentation des discours de haine dans les médias et le discours politique, comme l'a souligné notamment au Parlement la députée Ersilia Soudais dans une question écrite adressée au ministre de l'Intérieur¹. L'observation empirique de *La voix des Rroms* montre que

¹ Question écrite n° 5777 : Antitsiganisme et dérives anti-républicaines disponibles sur : <https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-5777QE.htm>

RAPPORT DE SUIVI DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL POUR LES ROMS EN France

l'antitsiganisme en ligne, surveillé et analysé dans le cadre du projet PECAO², demeure omniprésent, avec une application limitée des protections juridiques. De plus, seulement 0,42 % du budget national de lutte contre les discriminations est consacré à la lutte contre l'antitsiganisme, ce qui reflète l'absence d'engagement politique pour s'attaquer au racisme structurel. Sans ressources dédiées, protections juridiques renforcées et mesures politiques proactives, l'antitsiganisme continuera à saper les efforts d'inclusion des Roms.

² Rapport national PECAO, 2022, disponible sur: <https://www.lavoixdesrroms.com/single-post/rapport-national-pecao>

INTRODUCTION

Cadre stratégique national pour les Roms

Comme on le sait, la France a une vision particulière du cadre stratégique de l'Union européenne pour les Roms en matière d'égalité, d'inclusion et de participation, car la tradition politique du pays empêche le ciblage d'entités ethniques par les politiques publiques. Ce principe doit toujours être gardé à l'esprit lors de la lecture du présent rapport. Cette remarque liminaire étant faite, il faut dire que le gouvernement français a bien adopté en janvier 2022 une « stratégie française 2020–2030 en réponse à la recommandation du Conseil européen du 12 mars 2021 pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » (stratégie nationale)³. L'insertion entre guillemets de l'expression « l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms » dans la version française de la stratégie nationale⁴ est un moyen de marquer une distance vis-à-vis de l'approche supposée « ethnique » du cadre stratégique de l'Union européenne. Cela est précisé davantage dans le sous-titre du document, qui indique : « Un engagement ferme et des objectifs ambitieux pour lutter contre l'antsiganisme et promouvoir l'inclusion des “gens du voyage” et des personnes considérées comme Roms, dans le respect des lois de la République. »

En France, le gouvernement définit précisément le champ d'application de cette stratégie nationale en interprétant l'expression « population rom » utilisée par l'UE comme recouvrant deux groupes :

1. les « gens du voyage »⁵, citoyens français ayant un mode de vie nomade ou semi-nomade (350 000 à 500 000 personnes), et
2. des populations originaires d'Europe centrale et orientale vivant dans des camps et des bidonvilles (environ 13 000 personnes aujourd'hui)⁶.

Il existe un consensus entre les différents acteurs sur le fait que cette stratégie nationale représente une avancée par rapport à la période allant jusqu'en 2020, quand, à la suite du changement de gouvernement en 2012, il n'était même pas clairement établi lequel des deux documents existants et publics devait être considéré comme la Stratégie nationale d'intégration des Roms. La stratégie actuelle est un document bien identifié, approuvé par le gouvernement, auquel chacun peut se référer. Au-delà de cette amélioration, le texte innove également sur au moins deux points qui apparaissent dans sa structuration: l'établissement de la lutte contre l'antsiganisme comme premier objectif stratégique ainsi que la consolidation, en un seul document, d'une série de mesures concernant les Gens du voyage (deuxième objectif) et d'une autre série de mesures portant sur les bidonvilles où résident des ressortissants intra-européens vulnérables (troisième objectif).

En tant que texte de droit souple, la stratégie rappelle essentiellement des règles et cadres existants et dispersés, en les organisant dans un cadre unique et en développant certains aspects en mesures de mise en œuvre plus concrètes. La combinaison des deux séries de mesures — celles concernant les Gens du voyage et celles relatives aux habitants intra-européens des bidonvilles et des squats — après un premier ensemble

³ Disponible sur: https://commission.europa.eu/system/files/2022-10/1_france_national_roma_strategic_framework_en_2020-2030.pdf

⁴ Disponible sur : https://commission.europa.eu/system/files/2022-10/1_france_national_roma_strategic_framework_en_2020-2030.pdf

⁵ L'expression “Gens du voyage” est utilisé telle quelle dans la version anglaise de ce rapport, puisqu'elle désigne une catégorie administrative française, ethniquement diverse, et partant, différente de celle des « Travellers » qui constituent une entité ethnique.

⁶ Présentation de la stratégie française sur le site du gouvernement: https://www.info.gouv.fr/upload/media/organization/0001/01/sites_default_files_contenu_piece-jointe_2022_04_2022-03 - strategie_2020-2030 - fiche.pdf

commun de mesures ciblant l'antisiganisme, reflète la prise de conscience que l'exclusion subie par ces deux groupes cibles découle de cette forme séculaire de racisme.

En dehors des rapports que le gouvernement soumet à la Commission européenne sur demande, la mise en œuvre de la stratégie nationale ne fait pas l'objet de rapports formels réguliers. Le texte lui-même n'a pas été modifié depuis son adoption, mais d'autres instruments le complètent, le plus important étant le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO) 2023–2026. Grâce aux liens entre les deux délégations interministérielles — la DIHAL, qui sert de point de contact national pour les Roms et les Gens du voyage, et la DILCRAH, organisme chargé de la lutte contre le racisme et les discriminations — ce plan triennal considère pour la première fois l'antisiganisme comme une forme spécifique de racisme. Non seulement il est explicitement nommé comme tel, mais des mesures concrètes sont proposées pour le combattre spécifiquement. Bien que beaucoup reste à faire pour une mise en œuvre effective, tant des mesures de ce plan de lutte contre le racisme que de celles de la stratégie, il est également important de reconnaître que l'existence de ces textes constitue un progrès.

Comme nous l'avons également indiqué dans le rapport RCM de 2022⁷, la société civile, y compris les associations rroms et de Gens du voyage, a été consultée lors de la rédaction de ces deux documents. Leur contribution a sans aucun doute joué un rôle dans l'amélioration constatée dans la manière de traiter les questions que ces textes visent à résoudre. Cette amélioration se manifeste dans la pertinence des mesures prévues et dans l'implication croissante des organes chargés de leur mise en œuvre au sein des délégations interministérielles mentionnées plus haut.

Cependant, la mise en œuvre des mesures au niveau local laisse souvent à désirer, dans certains secteurs plus que dans d'autres et dans certaines régions plus que dans d'autres. Cela est principalement dû à deux raisons :

• **la volonté politique.** Étant donné qu'il s'agit d'un texte de droit souple, les dispositions de la stratégie nationale, ainsi que celles du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations fondées sur l'origine, dépendent de la volonté politique des acteurs institutionnels dans les territoires, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'État (préfectures) ou des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements).

• **la connaissance de la stratégie nationale.** En lien avec le premier facteur, le degré de connaissance qu'ont les acteurs de l'existence et du contenu de la stratégie et du PRADO varie considérablement. En d'autres termes, ces deux instruments, bien qu'adoptés au plus haut niveau de l'État et entérinés par plusieurs ministres, demeurent relativement méconnus au niveau local, notamment en ce qui concerne la stratégie. Ainsi, alors que la stratégie est censée encourager ces acteurs à agir, dans la plupart des cas, c'est plutôt leur volonté préexistante d'agir qui les conduit, - et ce imparfaitement, - à prendre conscience du contenu de la stratégie.

Enfin, il convient de noter que l'amélioration déjà observée dans le rapport RCM de 2022 était également le résultat d'un soutien politique. L'engagement de la ministre déléguée à l'Égalité, Isabelle Rome, a été déterminant dans la mesure où elle et son équipe ont impliqué les parties prenantes concernées dans l'élaboration du PRADO et dans les mécanismes de suivi de sa mise en œuvre. Les changements politiques intervenus depuis ont quelque peu affaibli le processus, et le contexte politique actuel ne semble pas propice à une meilleure mise en œuvre des politiques prévues par les gouvernements précédents. Cependant, les textes existent toujours et leur contenu reste suffisamment aligné avec le cadre stratégique de l'Union européenne.

⁷ Roma Civil Monitor, *Rapport de monitoring par la société civile sur la qualité du cadre stratégique national pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms en France, 2022*, disponible sur: <https://romacivilmonitoring.eu/wp-content/uploads/2023/05/RCM2-2022-C2-France-final-FR.pdf>

À propos de ce rapport

L'objectif de ce rapport est d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie française, de déterminer ce qui a été réalisé et ce qu'il reste à faire à l'avenir. Après un premier chapitre général sur la mise en œuvre, il passe en revue les principaux secteurs avant de s'attarder sur trois thèmes considérés comme les plus importants dans le contexte français : la lutte contre l'antisiganisme, la santé et le logement, avec la question des expulsions forcées.

La méthodologie utilisée combine la recherche documentaire, des entretiens avec des acteurs clés de l'institution et de la société civile, et l'utilisation de ressources et de données produites dans d'autres contextes par les associations membres de la coalition et leurs partenaires. Nous avons réalisé un entretien collectif avec l'équipe centrale de DIHAL, Point de contact national, un entretien avec un représentant de DILCRAH, trois entretiens avec les autorités locales et deux entretiens avec des représentants de la société civile rom. L'entretien avec le Point de contact national a été réalisé en personne avec les principaux responsables de la délégation interministérielle, tandis que les autres entretiens ont été menés via zoom en décembre 2024 et janvier 2025. Naturellement, nous avons examiné le texte de la stratégie nationale, le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations fondées sur l'origine, les instructions gouvernementales, les sites internet liés à la mise en œuvre de la stratégie et du plan, ainsi que les rapports annuels de la CNCDH sur le racisme et les rapports de l'Observatoire des expulsions des espaces de vie informels, dont font partie trois des cinq associations membres de notre coalition. Enfin, et tout naturellement, les connaissances acquises par nos associations dans l'exercice de leurs activités respectives ont également été utilisées dans ce travail de suivi.

Le rapport a été rédigé conjointement par La Voix des Rroms, le Collectif National Droits de l'Homme (CNDH) Romeurope, Médecins du Monde et l'Association Nationale des Gens du voyage Citoyens (ANGVC). Bien que nos associations, de par la nature même de leurs activités, soient impliquées à la fois dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, la nature et l'importance de ces liens avec les organismes formellement responsables ne constituent pas un conflit d'intérêts.

Les auteurs tiennent à remercier tous ceux qui ont contribué à la collecte des données nécessaires à la rédaction de ce rapport : M. Manuel Demougeot, Mme Izia Viennot, M. Jean-Paul Bachelot (DIHAL, Point de Contact National), M. Mathias Dreyfuss (DILCRAH), M. François Prochasson et M. Julien Hégly-Delfour (Nantes Métropole), Mme Elise Blanchet de Bordeaux Métropole, M. William Acker de l'Association Nationale des *Gens du voyage* Citoyens, Mme Mélanie Laborde de SocialCOBIZZ et M. Leonard Velicu de l'association Eurrom.

1. MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE FRANÇAIS

1.1. Principaux faits nouveaux et efficacité de la mise en œuvre

Cette section décrit les principaux développements et évalue l'efficacité de la mise en œuvre du Cadre stratégique national pour les Roms. Parmi les avancées significatives, on peut citer la reconnaissance officielle de l'antitsiganisme et l'unification des politiques publiques visant à la fois les dits « Roms migrants » de l'UE et *les gens du voyage* dans un cadre unique. En outre, le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination raciale marque une étape cruciale, faisant explicitement référence à l'antitsiganisme dans de nombreuses mesures proposées.

1.1.1. Changements dans le cadre stratégique français [et le plan d'action]

À la suite de l'évaluation de la Commission européenne de 2023, aucune modification n'a été recommandée pour le cadre stratégique français. Le Point de contact national (PCN) a affirmé que la stratégie existante reste adéquate, et qu'il n'est pas urgent de la modifier. Les organisations de la société civile sont également d'accord avec cette perspective, soulignant l'importance de donner la priorité à la mise en œuvre effective du cadre stratégique français et du PRADO (Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination liée à l'origine), plutôt que d'apporter des changements structurels au cadre lui-même.

1.1.2. Progrès de la mise en œuvre

La mise en œuvre du CSNR varie considérablement d'un secteur et d'une région à l'autre. Des progrès notables ont été observés dans le secteur de l'éducation, notamment avec l'expansion des programmes de médiation scolaire. Cependant, des défis persistent dans des domaines tels que l'emploi et l'accès aux soins de santé, où les améliorations restent limitées. Les efforts de lutte contre l'antitsiganisme ont été rares et éparses, avec quelques progrès en matière de sensibilisation, mais des actions concrètes insuffisantes pour lutter contre la discrimination systémique.

1.1.3. Efficacité du monitoring

Le suivi de la mise en œuvre du cadre stratégique français reste un défi important en raison du manque de ressources dédiées. Jusqu'en 2023, le PCN employait un agent de surveillance, mais ce poste n'a pas été renouvelé en raison de contraintes administratives, notamment des limites de capacité du personnel. Un autre facteur de complication est la fragmentation des responsabilités entre les différents organismes gouvernementaux. Au sein du PCN, des unités distinctes supervisent *les politiques relatives aux gens du voyage* et aux bidonvilles, tandis que la responsabilité de la lutte contre l'antitsiganisme est répartie entre ces unités et la DILCRAH (Délégation interministérielle de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine). Bien que cette division des tâches ait une certaine raison d'être fonctionnelle, elle rend plus difficile un suivi complet et réduit l'efficacité globale de l'évaluation de l'impact des politiques.

1.1.4. Collecte de données

La collecte de données reste un aspect particulièrement faible de la mise en œuvre de la stratégie. La France ne collecte pas de données ethniques, ce qui nuit considérablement à la capacité de mesurer efficacement les discriminations. Les sources de données existantes, telles que les sondages d'opinion, n'offrent qu'un aperçu partiel et indirect des schémas de discrimination. Il existe des statistiques sur *les aires d'accueil des*

*gens du voyage*⁸ et des populations des bidonvilles⁹, mais ces ensembles de données ne sont ni complets ni mises à jour de manière régulière. À l'heure actuelle, l'antitsiganisme n'est pas évalué quantitativement au niveau national, bien que certains efforts de surveillance qualitative soient menés par des organisations de la société civile, fournissant une documentation précieuse mais incomplète sur la discrimination et l'exclusion. Selon plusieurs acteurs de la société civile, la non-collecte de données est à la fois un problème et un état de choses volontairement entretenu pour justifier l'inaction.

1.2. La synergie du cadre stratégique français avec les actions nationales et européennes

Selon le PCN, au niveau européen, il y a eu un intérêt pour l'approche territoriale de la France¹⁰, par opposition à une stratégie ciblée sur l'ethnie. Les acteurs de la société civile ont mis en évidence la relation complexe entre l'antitsiganisme et l'exclusion sociale des personnes considérées comme « Roms » au niveau européen. Cette exclusion est le résultat direct de l'antitsiganisme dans des contextes historiques et géographiques spécifiques, ce qui la distingue de l'identité rromani plus large. La France ne mettant pas en œuvre de politiques publiques fondées sur l'ethnicité, l'approche du cadre stratégique français reflète cette réalité en ciblant les gens du voyage et les habitants européens des bidonvilles, des groupes qui, dans la société contemporaine, sont encore perçus comme des « tsiganes » dans l'imaginaire public.

1.2.1. Politiques complémentaires

Le cadre stratégique français n'introduit pas de politiques entièrement nouvelles, mais sert plutôt à structurer et à articuler les mesures existantes pour les deux groupes ciblés. L'une de ses innovations les plus notables est la reconnaissance explicite de l'antitsiganisme comme une forme distincte de racisme, qui est incorporée non seulement dans le cadre stratégique français, mais aussi, de manière cruciale, dans le PRADO. Le rôle du PRADO en tant que cadre complémentaire est particulièrement précieux, car il intègre l'antitsiganisme dans des politiques nationales plus larges de lutte contre le racisme et les discriminations fondées sur l'origine. Cela permet de veiller à ce que cette forme spécifique d'exclusion soit abordée dans le cadre des efforts généraux de lutte contre la discrimination.

1.2.2. Alignement sur les actions de l'UE

Les initiatives de la France concernant les dits « Roms migrants » de l'UE et les gens du voyage s'alignent étroitement sur les stratégies et les cadres politiques de l'Union européenne. L'approche territorialisée complète les objectifs de l'UE visant à lutter contre la discrimination, à améliorer l'inclusion sociale et à relever les défis spécifiques auxquels sont confrontées les communautés marginalisées. Bien qu'il existe des différences en termes d'orientation politique et de stratégies de mise en œuvre, l'approche de la France reste cohérente avec les objectifs globaux du cadre de la Commission européenne pour les Roms.

1.2.3. Répondre aux préoccupations soulevées par les évaluations précédentes

Des efforts sont en cours pour résoudre les problèmes mis en évidence dans les évaluations précédentes du cadre stratégique français. Les principaux domaines d'intérêt comprennent le renforcement de la coordination entre les organismes concernés, l'amélioration des méthodes de collecte de données et l'allocation de ressources adéquates pour le suivi et l'évaluation. Malgré ces efforts, plusieurs défis persistent, notamment

⁸ Bilan national de la mise en œuvre des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage, 2023: disponible sur : <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/12/044f5d6fc26a9276b2524880e5bcd9767bb481.pdf>

⁹ Plateforme "Agir pour résorber les bidonvilles", accessible à: <https://resorption-bidonvilles.dihal.gouv.fr/>

¹⁰ Rencontre avec l'équipe du Point de contact national le 14 janvier 2025

en ce qui concerne la mesure efficace de l'antisiganisme et la garantie que des politiques ciblées entraînent des améliorations tangibles pour les communautés touchées.

1.3. Participation des Roms à la mise en œuvre et au suivi

La participation des Roms en tant que tels à la politique ou aux politiques publiques reste limitée en France en raison des interdictions légales contre la représentation politique des minorités, qui ne sont pas reconnues. Si ce principe est appliqué à des degrés divers selon les minorités concernées, la transposition française de la notion de « Roms » pour l'application du cadre stratégique français limite déjà la portée de ce dernier, comme nous le développerons ci-dessous.

1.3.1. Implication des associations roms dans la mise en œuvre

Comme le souligne le troisième rapport de suivi de la première édition de l'EURSF 2017-2020¹¹, la société civile rom en France reste particulièrement faible en raison des effets omniprésents de l'antisiganisme, qui obscurcissent souvent l'identité romane elle-même. Par conséquent, les Roms de la classe moyenne, qui autrement pourraient contribuer à la société civile, restent largement inactifs, confinant leur identité à la sphère privée. Il n'existe qu'un petit nombre d'associations roms, et avec des capacités trop limitées pour participer à la mise en œuvre du cadre stratégique français. Lorsqu'elles le font, leur implication reste limitée en consistance et dans le temps. En revanche, une grande partie de la mise en œuvre des politiques est menée par des organisations et des entreprises plus grandes et mieux établies qui défendent les intérêts des populations roms.

1.3.2. Les Roms dans les institutions publiques mettant en œuvre le cadre stratégique français

À l'heure actuelle, il n'existe aucun cas connu de personnes roms travaillant au sein d'institutions publiques directement impliquées dans la mise en œuvre du cadre stratégique français. Pour la même raison mentionnée ci-dessus à propos de la faiblesse de la société civile rom, si une personne rom est incluse dans une telle institution, cela n'a en aucun cas un rapport avec son identité ethnique et aucun personnel d'une institution publique en lien avec la mise en œuvre de la stratégie ne s'est déclarée à ce jour comme étant Rom(ni).

1.3.3. Participation des Roms au suivi et à l'évaluation

Certains dispositifs de suivi prévoient la participation d'organisations roms aux côtés d'acteurs de la société civile pro-roms. Il s'agit notamment de la Commission nationale consultative sur les Gens du voyage et de ses déclinaisons départementales, ainsi que de la Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles. L'efficacité de ces instances varie dans le temps. Ces derniers mois, des améliorations ont été observées dans le fonctionnement des commissions consacrées aux Gens du voyage. Par exemple, les commissions départementales intègrent désormais des ateliers thématiques ouverts aux ONG dans le cadre de chaque révision du schéma départemental. La commission nationale, quant à elle, a nettement accru le nombre de ses réunions en 2024 et a soutenu la création d'un groupe composé d'organisations de Gens du voyage pour l'élaboration du mémorial de Montreuil-Bellay.

1.3.4. Contribution de la Plateforme nationale pour les Roms à la mise en œuvre du cadre stratégique français

Il n'existe pas de Plateforme nationale pour les Roms en France. Au lieu de cela, les deux commissions mentionnées ci-dessus servent de forums de consultation et d'échange, se réunissant périodiquement. De

¹¹ Rapport de suivi de la société civile sur la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'intégration des Roms, Identifier les angles morts de la politique d'inclusion des Roms <https://cps.ceu.edu/sites/cps.ceu.edu/files/attachment/basicpage/3034/rrom-civil-society-monitoring-report-3-france-2019-eprint-fin.pdf>

RAPPORT DE SUIVI DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL POUR LES ROMS EN France

plus, des groupes de travail thématiques se réunissent pour faciliter les discussions entre les membres, les autorités et les organismes de mise en œuvre, appelés « opérateurs ».

2. EXAMEN PAR DOMAINE THEMATIQUE

2.1. Lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations

Selon le rapport de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en 2023¹², on observe une baisse générale des niveaux de tolérance à l'égard de l'ensemble des minorités raciales. Toutefois, dans ce contexte général, la tolérance envers la minorité « rom » demeure de loin la plus faible : sur une échelle de 0 à 100, l'Indice longitudinal de tolérance s'établissait à 77 pour les personnes noires, 68 pour les personnes juives, 57 pour les personnes musulmanes et 42 pour les roms¹³. Cette année-là, comme pour d'autres minorités, les préjugés visant les Roms ont également augmenté, une proportion croissante de Français partageant des stéréotypes — tels que l'idée que la plupart des Roms seraient nomades, qu'ils exploiteraient fréquemment les enfants, ou qu'ils vivraient principalement du vol et du trafic. Cette forme de racisme s'enracine dans une prétendue origine « culturelle », présentant les Roms comme un groupe au comportement déviant. Cette rhétorique permet de « renverser la causalité et de faire peser la responsabilité du racisme sur celles et ceux qui en sont les victimes¹⁴.

L'autoidentification politique joue également un rôle important dans la formation de ces points de vue. Plus un individu se positionne à droite sur l'échiquier politique, plus il est susceptible de partager des sentiments anti-Roms. Ces dernières années, la rhétorique anti-Roms sans filtre est devenue de plus en plus courante dans les médias.

Depuis 2023, le terme « antitsiganisme » est utilisé par les pouvoirs publics et est devenu une priorité spécifique dans le cadre du Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (PRADO). Il s'agit d'une étape importante dans la reconnaissance et la lutte contre l'antitsiganisme, menée par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH). Il s'aligne également sur le Cadre stratégique national pour l'égalité, l'intégration et la participation des Roms.

Cependant, la lutte contre l'antitsiganisme ne peut être efficace et ambitieuse que si elle est soutenue par des financements adéquats. En 2024, le total des fonds alloués aux associations de lutte contre l'antitsiganisme ne s'élevait qu'à 42 000 euros pour l'ensemble du pays, sur un budget total de subventions de près de 10 millions d'euros (seulement 0,42 % des subventions). Il est donc crucial de mettre en adéquation la reconnaissance de l'antitsiganisme, - actuellement la forme de racisme la plus importante en France¹⁵, - avec les ressources financières pour y faire face.

2.1.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

La stratégie elle-même énumère un certain nombre d'actions à entreprendre. La plupart ne nécessitent rien d'autre que la mobilisation des ressources existantes, des textes réglementaires et des structures établies (tribunaux, police, gendarmerie, services administratifs et autorités indépendantes). Une mesure notable est la mise en place d'un système de surveillance dédié pour identifier et combattre l'expression anti-Roms en ligne, inspiré du projet européen PECAO, mis en œuvre en France par *La Voix des Roms* entre 2000 et 2022. De nouvelles initiatives sont également proposées, telles que la formation de policiers, de gendarmes et de magistrats, l'intégration de la lutte contre les discriminations anti-Roms dans le programme de formation des fonctionnaires, et son intégration dans les programmes de sensibilisation et de prévention à destination des milieux scolaires. Il faut reconnaître que très peu de ces objectifs ont été atteints. La conférence sur la

¹² Rapport 2023 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, CNCDH, <https://www.cncdh.fr/actualite/cncdh-publie-le-rapport-2023-lutte-contre-racisme-antisemitisme-xenophobie>

¹³ CNCDH, *Les Essentiels*, Rapport 2023 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie: <https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2024-07/EN%20-%20Les%20Essentiels%20Report%20Racism%202023.pdf>

¹⁴ Id. p. 254

¹⁵ *Special Eurobarometer 535: Discrimination in the European Union. Country Factsheet France*: <https://europa.eu/eurobarometer/api/deliverable/download/file?deliverableId=90265>

discrimination à l'égard des Roms, prévue par la stratégie et tenue le 28 juin 2022, reste la réalisation la plus importante de ce volet de la stratégie. Sa portée européenne et le contexte politique de l'époque ont facilité la reprise de mesures phares contre la discrimination anti-Roms dans le PRADO. Cela dit, cet autre cadre complémentaire a à son tour été très peu mis en œuvre.

2.1.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

Le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations fondées sur l'origine, élaboré dans le cadre d'un processus participatif impliquant des organisations telles que *La Voix des Roms* et le CNDH Romeurope, a servi de complément au chapitre sur la lutte contre l'antsiganisme, dont la stratégie fait l'objectif principal. Notamment, le terme « antitsiganisme » apparaît 18 fois dans les mesures du plan, aux côtés des mots racisme, antisémitisme et discrimination, marquant ainsi une nette avancée formelle.

Néanmoins, pour les acteurs chargés de mettre en œuvre ces actions, le traitement de la discrimination anti-rom demeure un choix parmi d'autres formes de racisme. Un tel choix dépend à la fois de la volonté mais également des moyens disponibles pour lutter contre les préjugés. Il est vrai que ces derniers restent limités, et leur volume comme leur qualité et leur efficacité dépendent des ressources financières allouées, lesquelles sont elles aussi restreintes, tant au niveau national qu'au niveau local. Certaines préfectures, responsables de l'attribution de subventions locales pour la lutte contre les discriminations, n'ont apporté aucun soutien à des projets spécifiquement dédiés à la lutte contre la discrimination anti-rom — y compris dans des départements où la problématique est particulièrement aiguë. Ce fut par exemple le cas de l'appel à projets local pour 2024 dans le département de la Seine-Saint-Denis, où, selon l'estimation de *La Voix des Roms*, la population rom se situe entre 10 000 et 15 000 personnes. Dans ce département, par exemple, dans le cadre d'une enquête menée en 2024 sur l'accès à la domiciliation, sept des douze CCAS (centres communaux d'action sociale) ayant répondu ont déclaré refuser de domicilier les personnes vivant à la rue dans la commune, tandis que près de la moitié des CCAS ayant répondu ont indiqué refuser la domiciliation des personnes vivant dans des squats (cinq sur onze) ou dans des bidonvilles.

Les ressources financières limitées ont également conduit à une insuffisance de connaissances et de compréhension du phénomène, ce qui, à son tour, réduit les moyens alloués. Par exemple, au-delà du problème général du manque de données spécifiques, la DILCRAH ignorait la pratique abusive consistant à appliquer des mesures d'éloignement à l'encontre de personnes roms originaires de Roumanie, qui constituent de fait des obstacles à l'exercice de leur droit à la libre circulation. De même, pour des raisons budgétaires, la seule mesure véritablement spécifique envisagée dans le PRADO — à savoir la construction d'un musée sur le site du camp d'internement des nomades de Montreuil-Bellay durant la Seconde Guerre mondiale — a été réduite à un projet de centre d'interprétation.

Ces conclusions ressortent d'entretiens menés avec des représentant·es à la fois de la DILCRAH et de l'ANGVC. Malgré les avancées formelles présentées dans le Plan national et dans le PRADO, la mise en œuvre sur le terrain demeure limitée et fragmentée, en particulier s'agissant de la discrimination anti-rom. William Acker, délégué général de l'ANGVC, souligne que l'absence de données concrètes et de volonté politique sape activement l'efficacité de l'action publique : « Il y a très peu de données et, en même temps, l'absence de données est constamment instrumentalisée, créant une sorte d'impasse et d'inertie. Et je pense que, dans de nombreux domaines, cette inertie est intentionnelle — une manière d'éviter de nouvelles dépenses publiques et d'esquiver des sujets politiquement sensibles. » Sans indicateurs objectifs, explique-t-il, la société civile se retrouve dans l'incapacité de plaider efficacement pour des politiques adaptées, tandis que les autorités peuvent se défausser de leurs responsabilités en invoquant leur ignorance. Sur le plan institutionnel, Mathias Dreyfuss, de la DILCRAH, reconnaît qu'il reste nécessaire de renforcer la capacité d'action des acteurs de terrain : « Nous sommes encore en train de cartographier les réseaux associatifs clés. Le fait d'avoir spécifié l'antsiganisme dans le PRADO nous a permis de soutenir plus facilement des associations comme *La Voix des Roms* ou le CNDH Romeurope, mais nous devons clairement changer d'échelle et les impliquer de manière plus structurelle. » L'absence de collaboration pérenne et de financement adéquat pour les initiatives de la société civile perpétue un schéma dans lequel la charge de l'action repose de manière disproportionnée sur des ONG sous-dotées, tandis que le changement systémique demeure hors de portée.

2.2. Éducation

Un décret du 29 juin 2020 vise à simplifier les procédures d'inscription des enfants à l'école. Il dispose explicitement que les autorités ne peuvent exiger que des documents prouvant l'identité de l'enfant, l'identité de la personne responsable de l'enfant et une preuve de résidence. Si les personnes responsables ne peuvent pas fournir l'un de ces documents, une déclaration sur l'honneur suffit. Cependant, à la fin de l'année 2021 (selon les chiffres de la DIHAL), 70 % des enfants vivant dans les bidonvilles n'avaient toujours pas été inscrits à l'école.

Il est important de noter que ce chiffre s'applique à toutes les personnes vivant dans des bidonvilles et n'est pas spécifique à la population rom. Néanmoins, le rejet de la précarité par la société fait partie intégrante de l'idéologie antitsigane. L'antitsiganisme conduit à l'exclusion des Roms et exacerbé leur précarité. L'extrême pauvreté dans laquelle vivent les Roms dans les bidonvilles alimente les préjugés existants à leur encontre, ce qui renforce encore l'antitsiganisme.

De nombreux obstacles à la scolarisation persistent, soit parce que les municipalités refusent d'appliquer le décret de 2020 et exigent des documents administratifs que beaucoup ne peuvent pas fournir, soit parce que les autorités locales retardent délibérément le processus, dans l'attente d'une éventuelle expulsion. En réponse au refus de certaines communes d'inscrire leurs enfants à l'école, plusieurs familles ont intenté une action en justice contre les communes de Seine-Saint-Denis, ainsi que contre l'académie et la préfecture. Un collectif de mères a organisé une « école des rejetés » devant le tribunal administratif de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Entre 2020 et 2022, 39 cas de refus d'inscription à l'école ont été enregistrés dans un seul département en France.

- Même lorsque les enfants sont scolarisés, de nombreuses difficultés subsistent. Les classes d'accueil pour élèves allophones (UPE2A) sont souvent saturées, tandis que les transports scolaires et les repas à tarif réduit restent fréquemment inaccessibles en raison de l'éloignement des familles des centres urbains et des documents administratifs exigés pour en bénéficier. Selon une étude de la DIHAL publiée en juillet 2024, intitulée *État des lieux de l'accès à la restauration scolaire pour les enfants accompagnés par la médiation*, 79 % des communes interrogées demandent au moins deux justificatifs aux familles pour inscrire leurs enfants à la cantine — documents que la plupart ne peuvent fournir. Pourtant, l'accès aux transports scolaires gratuits ou à moindre coût et à la restauration scolaire permettrait aux enfants de fréquenter l'école plus régulièrement et de réduire les inégalités d'accès à l'instruction. C'est l'objet d'un plaidoyer porté par la DIHAL et plusieurs associations.
- Néanmoins, des efforts importants ont été réalisés par la DIHAL, les établissements scolaires et les associations de terrain pour promouvoir l'accès à l'éducation pour toutes et tous. Les dispositifs de médiation scolaire, qui servent de relais entre les familles vivant en bidonvilles, squats, hôtels sociaux ou aires d'accueil, et l'institution scolaire, ont démontré leur efficacité (voir ci-dessous).
- Au sein du système éducatif, il reste nécessaire de renforcer le soutien aux associations qui mènent des interventions en milieu scolaire pour lutter contre l'antitsiganisme et d'approfondir l'enseignement de l'histoire du génocide des Roms, ainsi que des cultures et littératures roms.
- Des difficultés persistent également pour les familles habituées à l'enseignement à distance, assuré principalement par le CNED. Depuis 2021 (à la suite de la loi confortant le respect des principes de la République), les familles doivent obtenir une autorisation préalable pour l'instruction en famille (IEF). Cette forme d'éducation est essentielle pour les familles dont le mode de vie repose sur l'itinérance. Cependant, les deux premières années de mise en œuvre ont été marquées par des refus, notamment au titre du Motif 3 (éloignement géographique). Ainsi, 32,3 % des familles ayant demandé l'instruction en famille ont vu leur requête rejetée. Cela soulève une question sérieuse concernant la liberté de circulation : les demandes sont refusées lorsque les parents ne peuvent prouver une itinérance professionnelle trois mois à l'avance. De plus, une disparité notable apparaît dans la manière dont les différentes académies traitent les demandes, révélant un fossé important entre l'institution scolaire et les familles EFIV. D'un côté, les collèges manquent de moyens pour accompagner les enfants ayant accumulé du retard scolaire. De l'autre, le système d'autorisation pour l'IEF exige des familles des preuves d'itinérance future — une demande par nature impossible à satisfaire. En janvier 2025, le ministère de l'Éducation nationale a annoncé travailler à une harmonisation administrative du traitement des demandes d'instruction en famille.

Quelques exemples de progrès sont à saluer :

- Le développement de la médiation scolaire. Il s'agit d'une initiative d'« aller vers » conçue pour ramener les enfants vers le droit commun. Elle repose sur trois axes : aider les enfants à aller à l'école, à y rester et à y réussir.
- Depuis 2020, la DIHAL, en partenariat avec les autorités éducatives, soutient des actions de médiation visant à accompagner les enfants vivant dans des conditions de grande précarité dans les squats, bidonvilles et hôtels sociaux.
- Il s'agit d'un programme unique et original, y compris à l'échelle européenne. Il n'existe pas de dispositif similaire visant, au-delà de l'entrée à l'école, à sortir ces populations de la grande pauvreté et de l'exclusion.
- D'ici l'année 2023-2024, 42 médiateurs, financés à hauteur de 2 millions d'euros, contribueront à opérer un changement de paradigme dans la manière d'aborder cette problématique et à instaurer des liens de confiance entre parents, enfants et établissements scolaires¹⁶

2.2.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

Le décret du 29 juin 2020 a été conçu pour simplifier les procédures d'inscription des enfants à l'école. En vertu de ce décret, les autorités ne peuvent exiger que l'identité de l'enfant, l'identité de la personne responsable et une preuve de résidence. En l'absence d'un document justificatif, une attestation sur l'honneur est considérée comme suffisante. Malgré ces dispositions, à la fin de l'année 2021, selon les chiffres du DIHAL, 70 % des enfants vivant dans les bidonvilles n'étaient toujours pas inscrits à l'école. Bien que cette statistique s'applique à tous les habitants des bidonvilles plutôt qu'exclusivement à la population rom, elle est symptomatique d'un problème plus large. En effet, le rejet sociétal des conditions de vie précaires fait partie intégrante de l'idéologie antitsigane, qui à son tour perpétue l'exclusion des communautés roms et agrave leur situation précaire.

Des obstacles persistants à la scolarisation sont apparus. De nombreuses municipalités refusent d'appliquer pleinement le décret, exigeant des documents administratifs supplémentaires, ou retardent délibérément le processus d'inscription, souvent en prévision d'expulsions potentielles. En réponse, plusieurs familles de Seine-Saint-Denis ont engagé des poursuites judiciaires contre les autorités locales, un collectif de mères ayant même créé une « école des rejetés » devant le tribunal administratif de Montreuil. Entre 2020 et 2022, un seul département en France a enregistré 39 cas de refus d'inscription scolaire.

Néanmoins, des efforts considérables ont été déployés par le DIHAL, les établissements d'enseignement et les associations de base pour promouvoir l'accès à l'éducation. Les programmes de médiation scolaire se sont avérés efficaces pour combler le fossé entre les familles vivant dans des bidonvilles, des squats et d'autres conditions précaires et le système éducatif formel. Dans le cadre de l'initiative « Tous à l'école », le nombre de médiateurs scolaires financés par DIHAL est passé de 30 en 2021 à 42 en 2024, facilitant ainsi l'inscription de 3 577 enfants en 2024. Par ailleurs, le Réseau national de médiation scolaire, collectif informel animé par des associations spécialisées dans l'aide à la scolarisation, a renforcé la coopération et le partage des bonnes pratiques entre médiateurs. En 2024, le dispositif de médiation a notamment été mis à l'essai dans cinq départements afin d'étendre le soutien aux enfants de familles itinérantes et de gens du voyage (EFIV), dans le but également de lutter contre toutes les formes de discrimination et de racisme, y compris l'antitsiganisme.

¹⁶ DIHAL, *Toutes et tous à l'école*, p. 16, :
<https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/12/3cee2e455e6b73289d030bcad69af133dcfc4d94.pdf>

2.2.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

Bien que les mesures susmentionnées représentent des progrès significatifs, d'autres défis subsistent qui dépassent le cadre de la stratégie. L'un de ces problèmes est la difficulté persistante des familles à accéder à l'éducation, même lorsque la scolarisation est atteinte. Par exemple, les classes d'accueil pour élèves non francophones (UPE2A) sont souvent pleines et des obstacles pratiques, tels que l'absence de transports scolaires accessibles et de repas scolaires à prix réduit, subsistent. Une étude DIHAL de juillet 2024, intitulée *État des lieux de l'accès aux repas scolaires pour les enfants soutenus par la médiation*, a révélé que 79 % des municipalités interrogées exigent au moins deux pièces justificatives de la part des familles pour inscrire leurs enfants aux repas scolaires – des documents que de nombreuses familles ne sont pas en mesure de fournir.

En outre, les familles qui dépendent de l'enseignement à distance par le biais du CNED sont également confrontées à des défis. Depuis la mise en place de la loi renforçant les principes de la République en 2021, une autorisation préalable est exigée pour l'enseignement à domicile (IEF), un mode d'enseignement particulièrement vital pour les familles dont le mode de vie est basé sur l'itinérance. Les deux premières années de cette politique ont été marquées par un taux élevé de refus : 32,3 % des demandes ont été refusées, principalement en raison de l'éloignement géographique et de l'exigence stricte selon laquelle les parents doivent démontrer leur itinérance professionnelle trois mois à l'avance. Cette politique non seulement empiète sur la liberté de circulation, mais met également en évidence une disparité significative dans la façon dont les différentes autorités éducatives traitent les demandes. Les écoles secondaires, par exemple, sont souvent mal équipées pour soutenir les enfants en retard scolaire, tandis que le système d'autorisation de l'enseignement à domicile impose une norme presque inatteignable en exigeant des preuves d'itinérance future. En janvier 2025, le ministère de l'Éducation a annoncé des efforts en cours pour harmoniser les procédures administratives relatives aux demandes d'enseignement à domicile, soulignant la nécessité de poursuivre la réforme systémique.

Ces développements soulignent que, si la stratégie a accompli certains progrès, des efforts plus larges et plus intégrés sont nécessaires pour surmonter les défis enracinés auxquels sont confrontées les communautés marginalisées en matière d'accès à l'éducation.

2.3. Emploi

2.3.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

La mise en œuvre du cadre stratégique français en France met en évidence des efforts variés et des défis importants en matière d'emploi pour les populations roms. Ces dernières années, des initiatives ont vu le jour sur différents territoires français, mettant en valeur des approches diverses en matière d'inclusion dans l'emploi.

Initialement impulsées par le programme national « SIBEL »¹⁷, les stratégies d'insertion dans l'emploi visaient à mettre en place des programmes collectifs de préparation à l'emploi (POEC). L'objectif était de créer des solutions facilement reproductibles à l'échelle nationale. Cependant, la mise en œuvre pratique a été très variable en raison des défis, notamment la nécessité de collaborer avec les OPCO (organismes de financement de la formation), qui exigeaient un taux de réussite de l'emploi de 75 % après la formation. Cet objectif s'est avéré difficile en raison des exigences combinées en matière d'emploi et de langue, ce qui a entraîné des difficultés de financement et des adaptations locales variées.

Des organisations telles que l'UCRM à Toulouse ont adopté des approches innovantes telles que la méthode de médiation IOD, soutenant simultanément les demandeurs d'emploi et engageant directement les employeurs. Les médiateurs sont donc devenus cruciaux, s'attaquant aux obstacles des deux côtés. En effet, le rôle des médiateurs de l'emploi, souvent formés en tant que conseillers d'insertion professionnelle (CIP), a

¹⁷ DIHAL, *Résorption des bidonvilles : point d'étape*, p. 24.

considérablement évolué. Ces médiateurs se concentrent sur l'identification des secteurs d'emploi appropriés, la formation linguistique, l'intégration en milieu de travail et la compréhension des droits fondamentaux en matière d'emploi, y compris la paie et les normes du travail.

Malgré ces initiatives, d'importants obstacles systémiques subsistent, tels que les exigences linguistiques, la documentation officielle, l'accès aux droits sociaux, les contraintes de mobilité, la garde d'enfants, l'instabilité du logement et la discrimination. La coordination entre les multiples parties prenantes, y compris les autorités régionales, les centres de formation, les agences pour l'emploi et les employeurs, est devenue essentielle. SocialCOBizz¹⁸ a joué un rôle central, facilitant la coopération entre les acteurs aux niveaux local et national, soutenant les évaluations diagnostiques, construisant des parcours d'emploi et organisant des engagements multipartites.

Des exemples régionaux concrets illustrent encore ces efforts de collaboration. En Loire-Atlantique, une « Charte du patronat » est en cours d'élaboration, qui traite de l'emploi saisonnier et de la stabilité du logement, de la lutte contre l'exploitation des intermédiaires informels et de l'amélioration de la transparence des processus de recrutement. Il favorise également la responsabilisation des employeurs, l'amélioration des conditions de travail et des arrangements d'hébergement stables.

Néanmoins, des problèmes importants persistent, notamment la discrimination et les pratiques d'emploi informel. L'absence de mécanismes formels d'accès à l'emploi conduit parfois des intermédiaires à exploiter les travailleurs roms en déduisant les salaires ou en imposant des frais. Cela représente un défi, notamment dans certaines régions comme Bordeaux et la Loire-Atlantique. La nécessité d'une sensibilisation continue des employeurs et d'une surveillance réglementaire par les inspections du travail reste cruciale.

Les groupes de travail nationaux actuels abordent l'emploi saisonnier, les questions de logement et les responsabilités des employeurs, en visant à trouver des solutions structurées et reproductibles sur tous les territoires. Une coopération efficace avec les services de l'emploi, notamment France Travail, est essentielle malgré les défis persistants, notamment les expériences de traitement négatives et les pratiques discriminatoires à l'égard des demandeurs d'emploi roms. Les récents efforts de réforme visent à mieux intégrer les interventions des associations spécialisées dans les services de l'emploi traditionnels.

Les orientations stratégiques futures consistent à renforcer les rôles de médiation, à développer la formation linguistique et professionnelle adaptée aux populations roms, à améliorer les cadres de collaboration et à lutter systématiquement contre la discrimination. L'inclusion durable en emploi des Roms et des *Gens du voyage* nécessite donc des partenariats solides à plusieurs niveaux, des médiateurs dédiés, un engagement cohérent des employeurs et une adaptation continue des politiques.

2.3.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

L'un des principaux obstacles à l'intégration des Roms dans les possibilités d'emploi et de formation est l'obligation d'affiliation au système de sécurité sociale français. Cette affiliation est essentielle non seulement pour accéder à l'emploi formel, mais aussi pour recevoir une rémunération dans le cadre de certains programmes de formation, y compris des cours de langue essentiels visant à l'intégration dans l'emploi. La perspective d'une certaine rémunération est une motivation importante pour les Roms qui vivent dans des situations précaires à participer à ces programmes de formation. Pourtant, beaucoup ne reçoivent pas les paiements dus simplement parce que leur affiliation à la sécurité sociale se limite à l'aide médicale de l'État (AME).

¹⁸ SocialCOBizz est une association co-créeé en 2016 par deux acteurs majeurs du champ de l'insertion par l'activité économique. Pour atteindre ses objectifs, la Dihal, en partenariat avec l'association SocialCOBizz, propose des sessions de travail et d'échange à destination des professionnels. S'ils le souhaitent, les acteurs intervenant auprès des populations vivant en bidonvilles peuvent bénéficier d'un accompagnement spécialisé en matière d'insertion, en s'inscrivant sur le site de la Dihal. L'accompagnement proposé s'étend sur plusieurs mois, de novembre 2024 à juillet 2025.

Cette couverture santé minimale, bien que nécessaire, ne permet pas aux personnes concernées d'accéder aux dispositifs d'insertion professionnelle. Les demandes d'affiliation complète à la sécurité sociale sont régulièrement réorientées vers l'AME par le CRIEC, un dispositif spécifique destiné aux Européens, visant en particulier les Roumains, que nous développerons dans la section suivante.

2.4. Santé

2.4.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

Le cadre stratégique français aborde de multiples dimensions de l'accès aux soins. Il comprend des mesures spécifiques visant à renforcer la connaissance de l'état *de santé des Gens du voyage* et à poursuivre les efforts de médiation sanitaire. En même temps, il intègre des actions visant à améliorer l'accès aux soins de santé pour les personnes vivant dans des bidonvilles, dans le cadre d'efforts plus larges visant à réduire le nombre des bidonvilles et squats.

La santé des habitants des quartiers informels se détériore considérablement en raison de conditions de vie précaires. Le manque de commodités de base, telles que l'eau courante, l'électricité et l'assainissement, exacerbé les risques pour la santé. Une étude menée par *Santé Publique France* et l'agence régionale de santé entre 2019 et 2022 en Nouvelle-Aquitaine¹⁹ met en évidence une corrélation directe entre le niveau de précarité du logement et la détérioration des indicateurs de santé chez les *gens du voyage*. L'étude a révélé que près de la moitié des ménages interrogés vivaient dans des zones dangereuses, à proximité de sites industriels, de routes ou d'installations d'élimination des déchets, ce qui les exposait à des risques sanitaires liés à la pollution. Ces affections contribuent à une disparité marquée en matière de santé entre ces populations et le grand public.

L'accès aux soins de santé reste un défi pour les dits «Roms migrants» de l'UE en raison d'obstacles administratifs et systémiques. De nombreux habitants des quartiers informels ont du mal à obtenir une couverture santé, qui nécessite entre autres une adresse fixe. En 2022, Médecins du Monde rapportait que 70 % des femmes enceintes vivant dans des logements informels n'avaient pas de couverture santé lors de leur première consultation. Les politiques de l'Union européenne compliquent encore l'accès, car certains bureaux d'assurance maladie exigent la preuve que les personnes ne sont pas éligibles à une carte d'assurance maladie européenne avant d'accorder une couverture maladie nationale. Le Centre pour les ressortissants européens inactifs, créé en 2018 pour combler ces lacunes, manque de ressources suffisantes, ce qui entraîne des retards administratifs et des erreurs dans les évaluations du statut de résidence²⁰.

Pour les migrants en situation irrégulière, l'accès aux soins de santé est limité à l'aide médicale de l'État (AME), qui est de plus en plus menacée par les efforts du gouvernement pour durcir les critères d'éligibilité. Parmi les nouvelles dispositions restrictives figurent l'obligation de présenter une demande en personne, l'obligation de prouver un séjour irrégulier d'au moins trois mois en France et des délais d'accès à certains traitements. Ces obstacles, associés à une répression accrue de la fraude perçue aux prestations sociales, créent des obstacles supplémentaires aux soins médicaux.

Les expulsions fréquentes de quartiers informels perturbent considérablement l'accès aux soins de santé. La menace constante d'expulsion est source de stress et d'instabilité, ce qui conduit les individus à manquer des rendez-vous médicaux ou à ne pas donner la priorité aux soins de santé. Les organisations locales signalent des tendances alarmantes, notamment le suivi retardé des grossesses, les vaccinations incomplètes et les maladies chroniques non traitées. Lorsque des expulsions se produisent, les habitants sont souvent déplacés

¹⁹ Étude épidémiologique sur l'état de santé, le recours aux soins et à la prévention des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine, 2019-2022. Bulletin épidémiologique hebdomadaire, 20 février 2024, n°4

²⁰ ODSE & CNDH Romeurope, *CREIC : quand la coordination se transforme en machine à exclure les précaires*, p. 11, disponible sur : https://www.odse.eu.org/IMG/pdf/ue_coordo_note_analyse_fonctionnement_odse_2018_12_18.pdf

vers des endroits reculés où les services de santé sont limités, ce qui réduit encore l'accès aux soins médicaux.

Les expulsions sapent également les efforts de santé publique pour contrôler les maladies infectieuses. En 2024, des épidémies de gale, de tuberculose, de rougeole et de coqueluche ont été enregistrées dans plusieurs régions²¹. Dans certains cas, des expulsions ont eu lieu pendant les efforts de dépistage en cours, ce qui a aggravé la situation. Par exemple, en octobre 2023, un bidonville a été évacué pendant que des tests de dépistage de la tuberculose étaient effectués, déplaçant des personnes avant qu'elles ne puissent recevoir des soins appropriés. De même, en mars 2024, les autorités ont expulsé de force les habitants d'un squat à Sarcelles, malgré un cas de rougeole récemment signalé.

Les Roms vivant dans des logements informels sont fréquemment victimes de discrimination dans les établissements de santé. Cette discrimination est souvent subtile et difficile à quantifier, se manifestant par des attitudes dédaigneuses, un traitement différencié et des hypothèses biaisées. Une étude de Dorothee Prud'homme sur des patients roms dans les services d'urgence a révélé que de nombreux professionnels de santé les perçoivent comme « difficiles » et remettent en question la légitimité de leurs préoccupations médicales²². Les patients roms sont souvent soupçonnés d'exagérer les symptômes pour recevoir un traitement prioritaire, ce qui entraîne des soins retardés ou inadéquats. Un rapport publié en 2025 par le Défenseur des droits abordera la question de la discrimination à l'égard des Roms dans le domaine des soins de santé, en mettant en évidence les préjugés systémiques qui exacerbent les inégalités en matière de santé.

2.4.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

Cette couverture santé minimale, bien que nécessaire, ne permet pas aux personnes concernées d'accéder aux dispositifs d'insertion professionnelle. Les demandes d'affiliation complète à la sécurité sociale sont régulièrement réorientées vers l'AME par le CRIEC, dont les processus décisionnels manquent de transparence et de redevabilité. En outre, les évaluations du droit de séjour des Roms sollicitant une affiliation à la sécurité sociale sont excessivement restrictives. Selon les lignes directrices officielles de la sécurité sociale, l'ouverture des droits d'affiliation est conditionnée au respect de seuils minimaux de ressources²³, une pratique manifestement incompatible avec les normes juridiques européennes établies. Cette contradiction entrave fortement l'accès des Roms à des opportunités d'emploi légitimes, perpétuant ainsi l'exclusion économique et la vulnérabilité.

Il est essentiel d'assurer la conformité des politiques nationales françaises au droit de l'Union européenne. Les politiques doivent garantir explicitement un accès non discriminatoire à l'affiliation complète à la sécurité sociale pour les Roms, indépendamment de critères de ressources arbitraires. Corriger cette faille structurelle renforcerait considérablement l'efficacité des stratégies françaises d'inclusion des Roms, en favorisant une véritable intégration sociale et des parcours d'emploi durables.

L'analyse restrictive du droit au séjour des citoyens européens roms mobiles s'applique pleinement et en premier lieu ici. Trop souvent, l'AME constitue la meilleure couverture santé qu'ils puissent obtenir. Cela signifie que beaucoup n'ont même pas accès à l'AME, et n'ont donc d'autre choix que de recourir aux services d'urgence, déjà saturés. Lorsqu'ils sont accompagnés par des médiateurs, ils peuvent également accéder aux PASS, les Permanences d'accès aux soins de santé hospitalières. Une instruction gouvernementale récente²⁴ précise les obligations de ces services dédiés aux personnes les plus précaires.

²¹ Observatoire des expulsions des lieux de vie informels, *Rapport 2024*, p. 37, disponible sur: https://www.observatoireedesexpulsions.org/storage/wsm_publication/Iv0ZPe1qe5XhnO8xUmTcCGwQP8qNVRZJTeJuXvOc.pdf

²² Proud'Homme D., *La racialisation des patient.e.s "roms" par les médecins urgentistes – Invisibilisation des précarités et révélations des ambitions professionnelles – CAIRN*, Editions. Lignes, 2012

²³ Site internet de la Sécurité sociale: <https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/ressortissant-communautaire-inactif>

²⁴ Instruction N° DGOS/R4/2022/101 du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières (PASS), disponible sur: https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/1_instruction_du_12_avril_2022_pass.pdf

2.5. Logement, services essentiels et justice environnementale

Selon les dernières données de la DIHAL, en 2022, plus de 25 000 personnes vivaient en bidonvilles en France métropolitaine. Ces personnes sont contraintes de résider dans des habitats informels (sans droit d'occupation légal), dans des situations d'extrême vulnérabilité, souvent en raison de discriminations structurelles qui les excluent de fait de la société. Les personnes obligées de vivre en habitat informel sont constamment confrontées à des mesures qui leur rappellent qu'elles ne sont pas les bienvenues. En 2024, les 1 484 expulsions recensées par l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels montrent que la marginalisation des habitants des bidonvilles est institutionnalisée et systémique²⁵. Ce phénomène a un impact direct sur les lieux où ils peuvent s'installer. Forcés de disparaître des espaces urbains et de devenir invisibles dans l'espace public, les habitants développent des stratégies pour éviter ou contourner les expulsions, stratégies qui, consciemment ou non, déterminent l'implantation de leurs lieux de vie.

Face à la menace d'expulsions répétées, certains restent dans les villes afin de conserver l'accès aux ressources essentielles, mais s'installent dans des zones de plus en plus difficiles d'accès et dégradées. D'autres se déplacent plus loin, vers les périphéries ou dans des zones rurales souvent inhabitées, rejetées par une partie de la population comme indésirables (à proximité de déchetteries, usines, zones industrielles, cimenteries, etc.). En 2024, 108 406 personnes ont été expulsées. Parmi elles, 88 % ont dû retourner à la rue après l'expulsion. Dans seulement 0,65 % des cas, une solution de relogement digne et pérenne a été proposée²⁶. Dans tous les cas, ces situations sont créées et perpétuées par le processus même de marginalisation qui les vise. Ce mécanisme est également progressif : plus le processus d'expulsion est fréquent et non accompagné de solutions, plus les possibilités se réduisent, poussant les personnes vers les zones les plus marginalisées. Les expulsions répétées, sans solution d'hébergement ou de logement adéquate, les privent de leur droit à vivre dans un environnement sain.

En ce qui concerne l'accès au logement, un projet de recherche mené par Sciences Po Paris sur « L'accès au logement des personnes roms », qui a examiné les instruments et les réglementations de politiques publiques dans cinq pays européens, dont la France, a mis en lumière que tout le monde n'est pas inclus dans les dispositifs d'accès au logement. La sélection ne repose pas sur des critères clairs, écrits et objectifs, les demandes étant souvent évaluées en fonction des efforts fournis par les demandeurs. En outre, en raison de la saturation du parc de logement social, les solutions disponibles favorisent avant tout certaines personnes répondant à des critères spécifiques. Par exemple, dans certains départements, le critère d'un enfant de moins d'un an est prioritaire, tandis que dans d'autres, c'est celui d'un enfant de moins de cinq ans. L'usage de catégories ethniques, pouvant cibler les Roms, demeure prégnant, même dans des pays comme la France où elles ne peuvent être explicitement déclarées. Les décisions négatives ne sont jamais justifiées, laissant les demandeurs sans indications sur la manière d'améliorer leur dossier. Il est donc également impossible de contester ces décisions. Cette combinaison d'incertitude radicale et de perception d'une exclusion ethnique renforce un profond sentiment d'impuissance²⁷. Face à la rareté des ressources et à un système d'évaluation qui examine au cas par cas « l'intégrabilité » et la stabilité financière des familles, les responsables publics reconnaissent les problèmes mais n'adoptent pas d'action collective fondée sur des politiques réfléchies.

S'agissant des aires d'accueil dédiées aux « gens du voyage », plusieurs études publiées en 2021, 2022 et 2024 soulignent un problème systémique lié à leur localisation²⁸. Ces aires sont proposées par les communes, qui réservent des espaces spécifiques éloignés des centres-villes. Elles sont très majoritairement situées loin des zones urbaines et à proximité de sources de pollution ou de risques industriels. En effet, 52 % de ces équipements se trouvent près de déchetteries, stations d'épuration, usines classées SEVESO ou grands axes routiers. Une étude de 2024 menée par Santé publique France et la FNASAT sur la santé des

²⁵ Observatoire des expulsions des lieux de vie informels, *Rapport 2024 [National Observatory for the Eviction of Informal Living Spaces, 2024 Report]*, p. 37, available at: https://www.observatoiredesexpulsions.org/storage/wsm_publication/Iv0ZPe1ge5XhnO8xUmTcCGwQP8qNVRZJTeUuXvOc.pdf

²⁶ Id.

²⁷ *R-Home Roma: Housing, opportunities, mobilisation and empowerment*, 2014-2020, disponible sur: <https://www.sciencespo.fr/centre-etudes-europeennes/en/research/project/r-home/>

²⁸ Acker, W., *Où sont les gens du voyage ? Une histoire actuelle de l'antitsiganisme*, 2023, p. 288.

gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine a montré que ces localisations affectent négativement la santé des usagers, réduisant notamment leur espérance de vie de 8 à 12 ans.

2.5.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

Le gouvernement français a mis en place diverses mesures visant à atténuer les difficultés rencontrées par les habitants des lieux de vie informels. Des programmes d'hébergement transitoire — souvent financés par des fonds européens — ont été développés afin de proposer un hébergement temporaire aux populations concernées, ciblant principalement les personnes originaires d'Europe de l'Est. Si certaines de ces initiatives constituent des tremplins vers un logement pérenne, beaucoup demeurent temporaires, restrictives et soumises à des réglementations strictes qui s'inscrivent en dehors du cadre des politiques de logement de droit commun. Les personnes concernées ne sont jamais associées aux processus de décision et de mise en œuvre des dispositifs qui les concernent directement. Par exemple, il existe des villages d'insertion dans des villes telles que Montpellier, Villeurbanne ou Lyon. Cependant, il existe des dispositifs de logement intermédiaire qui dissocient l'urgence de l'hébergement des projets de vie à long terme, permettant aux ménages une plus grande autonomie (tels que les modèles de gestion locative accompagnée comme l'intermédiation locative, qui facilite la stabilisation résidentielle et l'accès au logement de droit commun). Ces dispositifs nécessitent un soutien public renforcé, inscrit dans une stratégie plus large de réduction des lieux de vie informels. Ces programmes sont souvent mis en œuvre par des associations locales. On peut citer, par exemple, le programme d'intermédiation locative porté par l'association ALPIL à Lyon, ou celui de l'association HAS à Marseille²⁹.

2.5.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

L'instruction ministérielle du 25 janvier 2018, qui vise à relancer les efforts de réduction des campements illicites et des bidonvilles, fournit un cadre et fixe des objectifs pour la mise en œuvre de stratégies multipartites tenant compte des situations individuelles des personnes concernées et recherchant des solutions appropriées dans le cadre des dispositifs de logement de droit commun. Toutefois, cette instruction a été appliquée de manière inégale, seulement dans certains territoires et pour une partie des sites de vie informels. En 2022, on estime qu'un quart seulement des zones concernées par les bidonvilles disposaient d'une stratégie pour y faire face. Néanmoins, un nombre croissant de préfectures et de collectivités locales adoptent des approches stratégiques. Des démarches prometteuses ont été observées, notamment à Nantes, Montpellier et Angers.

À titre d'exemple, en 2020, la commune de Villeurbanne a remis en question les modalités contractuelles et la durée théorique de trois ans prévue pour certains projets temporaires d'insertion. La ville a développé une stratégie fondée sur l'approche « Logement d'abord » en signant une convention tripartite avec Lyon, la métropole et l'État afin de renforcer la coopération. Villeurbanne a fait de la politique foncière une priorité, veillant à ce qu'aucun bâtiment ne reste vacant au sein de son patrimoine municipal, mettant à disposition des propriétés inoccupées et contribuant à l'effort collectif plutôt que de se substituer aux responsabilités de l'État. Politiquement, Villeurbanne défend le « droit au logement », s'inspirant des principes de la philosophie *Housing First*. Plutôt qu'une application strictement « Logement d'abord », la municipalité s'est positionnée comme une collectivité inclusive, ce qui a conduit à la mise en œuvre de multiples projets ne ciblant pas exclusivement les populations roms, mais soutenant des personnes en situation de grande précarité issues de divers horizons³⁰.

Cette marginalisation est institutionnalisée et se manifeste clairement dans le nombre élevé d'expulsions recensées par l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels.

²⁹ Association pour l'insertion par le logement ALPIL, *Rapport d'activité 2022*, disponible sur: https://www.habiter.org/media/pages/publications/rapportsdactivite/rapport-d-activite-2022/03f82d4ad7-1697017596/ra_2022.pdf

³⁰ Acker, W., *Où sont les gens du voyage ? Une histoire actuelle de l'antisémitisme*, 2023, p. 288.

2.6. Protection sociale

Les Gens du voyage et les habitants des bidonvilles et des squats – les deux groupes clés ciblés par la stratégie – sont confrontés à un risque élevé de pauvreté en raison de la nature précaire de leurs conditions de vie. Par conséquent, les prestations sociales dont ils peuvent avoir besoin et auxquelles ils peuvent avoir droit sont souvent difficiles d'accès.

2.6.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

Le Cadre stratégique national pour les Roms ne comprend pas de mesures spécifiques visant directement la protection sociale. Cependant, les associations locales de base qui soutiennent *les Gens du voyage*, ainsi que certaines initiatives plus larges visant les habitants des bidonvilles, peuvent avoir un impact indirect sur l'accès à l'aide sociale.

Par exemple, le recours plus large aux services d'interprétation professionnels et le développement de la médiation scolaire et sanitaire pourraient améliorer les interactions avec les services administratifs et faciliter l'accès aux prestations sociales. Dans la pratique, les médiateurs travaillant dans les secteurs de l'éducation et de la santé élargissent souvent leur rôle volontairement, en aidant les individus à surmonter les obstacles bureaucratiques liés à la protection sociale. Cependant, il s'agit d'une observation informelle et empirique, car il n'existe pas de données systématiques permettant d'évaluer son efficacité.

2.6.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

L'accès aux prestations sociales, à l'emploi, aux soins et aux services publics est entravé par de multiples obstacles :

- **Exclusion numérique** : La numérisation des procédures administratives affecte de manière disproportionnée ces populations, dont beaucoup rencontrent des difficultés avec les démarches en ligne en raison d'une faible maîtrise des outils numériques et d'un accès limité à la technologie.
- **Barrières linguistiques** : De nombreux habitants de bidonvilles rencontrent des difficultés pour comprendre et accomplir les démarches administratives, ce qui souligne la nécessité d'un meilleur accès aux services de traduction et de médiation.
- **Interprétation restrictive des droits de séjour** : Certaines Caisses d'allocations familiales (CAF) appliquent des critères excessivement stricts, entraînant une augmentation des suspensions d'allocations et des demandes de remboursement de prétendus trop-perçus — pouvant parfois atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros. Depuis 2021, les associations signalent une forte hausse de tels cas en Île-de-France et dans le département du Nord, plongeant les familles dans une détresse financière grave.

2.7. La protection sociale

Bien que certains progrès soient observés, ils sont loin d'être généralisés et d'atteindre le niveau nécessaire pour réaliser les objectifs globaux de la stratégie.

2.7.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

De manière générale, l'accès aux services sociaux demeure limité, en particulier pour les Roms européens mobiles. Les observations empiriques réalisées par la coalition RCM, ainsi que les entretiens menés avec divers acteurs, montrent que la médiation est nécessaire dans tous les domaines. Ce constat est préoccupant dans un pays où l'accès égal et direct aux droits constitue un principe fondamental, mais il s'explique par le fait que l'intermédiation par des associations spécialisées est la règle lorsqu'il s'agit de l'accès aux services pour les gens du voyage.

Les services de droit commun n'atteignent généralement pas les personnes qui en ont besoin, ce qui entraîne des taux de non-recours pouvant atteindre 50 % dans certains cas. Ce phénomène, reconnu et de plus en

plus mesuré par le gouvernement³¹, représente environ 10 milliards d'euros d'économies pour le budget de l'État (le nombre de personnes ou de ménages concernés par le non-recours n'est pas disponible)³².

Au-delà de ces considérations générales, la mise en œuvre de la NRSF se heurte à des difficultés importantes pour répondre efficacement aux problèmes rencontrés par les communautés roms en matière d'accès aux services sociaux. Les institutions telles que les Caisse d'allocations familiales (CAF), les Caisse d'assurance maladie, les agences pour l'emploi, les centres communaux d'action sociale (CCAS), l'Aide sociale à l'enfance, etc., demeurent largement cloisonnées, fonctionnant dans leurs propres silos administratifs avec une culture de coopération limitée. Cette fragmentation réduit l'efficacité des interventions : l'absence de coordination et de partage d'informations entre les services rend le système particulièrement difficile à comprendre et à utiliser pour les personnes et familles roms.

En outre, les services sociaux restent largement inaccessibles aux populations roms, en particulier pour celles qui ne parlent pas français. Les barrières linguistiques compliquent fortement leur capacité à comprendre et à suivre les procédures administratives nécessaires pour accéder aux prestations et aux dispositifs de soutien. L'isolement géographique constitue un autre obstacle majeur, car de nombreuses communautés ciblées par la stratégie vivent dans des bidonvilles éloignés des centres-villes, ce qui rend difficile l'accès physique aux bureaux des services sociaux. L'accès limité aux transports publics renforce encore ce problème.

S'il existe désormais, au sein de la DIHAL, une prise de conscience suffisante qu'une approche globale et coordonnée est indispensable à la réussite de la stratégie, les préfectures et les collectivités locales — qui sont censées mettre en œuvre cette approche au niveau territorial — le font malheureusement très rarement. Il est positif que le budget de 8 millions d'euros destiné à la résorption des bidonvilles ait été maintenu malgré les incertitudes qui ont duré plusieurs mois. Toutefois, ce budget n'a jamais constitué un levier suffisant pour les collectivités locales, mais plutôt un élément supplémentaire de persuasion pour les encourager à prendre des initiatives. Quant aux préfectures, qui représentent l'État au niveau local, la DIHAL ne dispose d'aucun pouvoir hiérarchique sur elles. En d'autres termes, tout conduit à la conclusion que la volonté politique demeure la base de tout changement positif.

2.7.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

La discrimination à certains guichets de services publics demeure également préoccupante. Les pratiques observées par les acteurs de terrain indiquent que certains agents publics manifestent des biais, soit par un refus direct de service, soit par des exigences supplémentaires aux demandeurs roms, soit encore par une attitude générale peu accueillante qui décourage toute démarche auprès des services.

Au-delà des mesures prévues dans la NRSF, le PRADO (Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine) introduit des actions complémentaires visant à s'attaquer à ces problèmes systémiques. L'un de ses volets essentiels consiste à former et sensibiliser les agents des services publics afin de lutter contre les discriminations et d'améliorer l'accessibilité des services. Toutefois, la mise en œuvre de ces initiatives progresse lentement en raison d'un manque de ressources financières et humaines, deux contraintes étroitement liées. Un financement insuffisant empêche le recrutement de personnel supplémentaire et limite la portée des programmes de formation, ce qui restreint leur impact et leur diffusion.

En outre, les nouvelles expertises et connaissances émergentes dans le domaine de la lutte contre les discriminations antitsiganes — notamment grâce à des initiatives de La Voix des Roms — ne sont pas suffisamment mobilisées. Cette sous-utilisation s'explique en partie par des contraintes financières, mais aussi par un manque de connaissance de ces ressources au sein des institutions. Beaucoup de responsables publics ignorent l'existence de l'expertise disponible au sein des organisations dirigées par des Roms, ou ne reconnaissent pas la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter à la mise en œuvre des politiques et à la

³¹ Page internet du Ministère de la Santé et de la Solidarité: <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/jeux-de-donnees-communique-de-presse/non-recours-aux-prestations-sociales-le-manque-d-information-en>

³² *Aides sociales: plusieurs milliards d'euros non versés chaque année!*, disponible sur: <https://www.previssima.fr/actualite/aides-sociales-plusieurs-milliards-deuros-non-verses-chaque-annee.html>

qualité des services. Cette expertise devrait être mieux valorisée et renforcée, notamment par le développement de formations de formateurs, à identifier en particulier parmi les jeunes roms.

Remédier à ces insuffisances nécessite une approche plus intégrée et mieux dotée en ressources, garantissant que les services publics et les organisations de terrain puissent collaborer efficacement pour lever les obstacles auxquels les communautés roms font face dans l'accès aux systèmes d'aide sociale. Sans un investissement adéquat et une évolution de la culture institutionnelle, les limites structurelles du cadre actuel persisteront, perpétuant les inégalités et entravant l'inclusion effective des populations roms dans les services sociaux de droit commun.

2.8. Protection de l'enfance

La question de la protection de l'enfance est l'un des sujets qui nécessite une attention particulière tant dans les actions à mener que dans la manière dont elles sont mises en œuvre et aussi dans le choix de ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre. En effet, selon le dernier rapport de la CNCDH sur le racisme en France, 57 % des personnes interrogées pensaient que les parents roms exploitaient les enfants. Certaines réalités comme la mendicité des enfants ou les mariages précoces méritent de meilleures réponses que d'être mises sous les projecteurs ou pire encore, sous des loupes qui les exagèrent ou les déforment. Comme ils sont parfois intégrés par des Roms eux-mêmes comme étant « culturels », la déconstruction du cercle vicieux d'une pratique à un stéréotype jusqu'à la croyance qu'il est culturel nécessite une intervention très réfléchie de la part d'acteurs roms, car l'appartenance à une même communauté accroît l'impact sur les personnes concernées.

2.8.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

Le cadre stratégique français fait référence à la stratégie pluriannuelle de réduction de la pauvreté, qui comprend des mesures spécifiques de protection de l'enfance. Parmi celles-ci, la stratégie prévoit des équipes mobiles de proximité, appelées « *maraudes mixtes* », composées de services de l'État et de conseils départementaux. Ces équipes s'engagent directement auprès des familles vivant dans la rue, dans des squats ou dans des quartiers informels pour offrir un soutien personnalisé, en particulier aux enfants.

Depuis 2019, cette mesure a bénéficié d'un budget annuel de 2 millions d'euros et a été mise en œuvre dans 15 départements. Selon les rapports de mise en œuvre de 2020, ces équipes mixtes ont rencontré plus de 12 000 personnes, avec 1 533 familles et enfants bénéficiant d'un soutien tel que l'hébergement, l'aide au logement, l'accès aux droits et la scolarisation. En outre, 166 mesures de protection de l'enfance ont été adoptées. Après 2020, l'objectif était d'élargir les efforts de sensibilisation et d'améliorer l'efficacité des mesures de soutien fournies. Cependant, aucune donnée consolidée accessible n'a été trouvée pour les dernières années.

Le risque de stigmatisation est une préoccupation majeure dans les efforts de protection de l'enfance ciblant les communautés roms. Selon le rapport 2023 de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), 57 % des personnes interrogées estiment que les Roms exploitent leurs enfants. Ce stéréotype dominant contribue aux préjugés systémiques au sein des services de protection de l'enfance, ce qui peut mener à des interventions injustifiées. Les associations de terrain sont fréquemment confrontées à des cas de placements inutiles d'enfants, motivés davantage par des préjugés que par de véritables préoccupations pour le bien-être de l'enfant. Non seulement ces actions perturbent les familles, mais renforcent également les préjugés et les sentiments anti-Roms, marginalisant davantage la communauté.

2.8.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

Au-delà du cadre stratégique français, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour améliorer les mesures de protection de l'enfance. Le PRADO introduit des actions supplémentaires, notamment des campagnes de sensibilisation et de formation pour les agents de la fonction publique, visant à prévenir la discrimination et à assurer une meilleure prestation de services. Cependant, ces actions peinent à être mises

en œuvre faute de ressources financières et humaines, qui sont étroitement liées. La sensibilisation et la formation des professionnels sont très nécessaires dans toute la chaîne qui est impliquée dans la protection de l'enfance, de la police aux juges, sans oublier les éducateurs et les psychologues.

Un autre aspect essentiel de la protection de l'enfance au sein des communautés roms est la prévention des mariages précoces. DIHAL a initié des actions de sensibilisation en collaboration avec la Direction générale de la cohésion sociale et la Mission interministérielle de protection des femmes et de lutte contre la traite des êtres humains. Cependant, ces initiatives doivent être soigneusement encadrées afin d'éviter de renforcer les préjugés existants à l'encontre des pratiques culturelles roms. Au lieu de cela, une approche plus inclusive et axée sur la communauté est nécessaire pour favoriser la confiance et la collaboration.

Pour assurer une protection plus efficace de l'enfance, il est essentiel d'améliorer la coordination des réponses institutionnelles et d'allouer des ressources supplémentaires aux initiatives existantes. Une plus grande reconnaissance et une meilleure intégration de l'expertise menée par les Rroms pourraient améliorer l'efficacité des politiques et des interventions visant à protéger les enfants contre l'exclusion sociale et l'exploitation. Tous les efforts déployés dans ce sens devraient également tenir systématiquement compte des préjugés anti-Roms au sein des services de protection de l'enfance, en veillant à ce que les interventions soient justifiées, proportionnées et exemptes de préjugés.

2.9. Promouvoir les arts, la culture et l'histoire des Rroms

La promotion des arts, de la culture et de l'histoire des Rroms va au-delà de la simple reconnaissance culturelle : il s'agit de créer un espace sûr et légitime où les Rroms peuvent pleinement assumer leur identité en tant que citoyens égaux. Bien que cet objectif puisse sortir du champ d'application immédiat des stratégies de lutte contre la discrimination, il s'agit d'une étape fondamentale vers la promotion d'une société plus inclusive. Veiller à ce que le patrimoine rom soit reconnu et valorisé permet non seulement d'autonomiser les communautés rroms, mais aussi de lutter contre l'effacement historique qui a contribué à leur marginalisation.

Dans le même temps, la sensibilisation croissante de la population à la culture rrom comporte un double risque. Bien qu'il puisse potentiellement contrecarrer l'antisémitisme en favorisant la compréhension et l'appréciation, il peut également renforcer les stéréotypes s'il est abordé de manière superficielle. Le danger réside dans la folklorisation de la culture romani, en la réduisant à des traditions exotiques qui nourrissent des préjugés préexistants plutôt que de les remettre en question et de valoriser ce qu'elle présente de vivant chez ceux qui la portent. De plus, il existe un risque de passivité : si les Rroms ne participent pas activement à l'élaboration de la représentation de leur culture, ils risquent de rester piégés dans l'exclusion conceptuelle séculaire que le cadre stratégique français ne parvient pas à aborder. La promotion du patrimoine rrom doit donc s'assurer qu'elle reflète la culture vivante et évolutive – celle que les Rroms définissent et expriment eux-mêmes – plutôt qu'une vision statique ou romancée imposée ou appréciée par l'extérieur. Ce n'est qu'en faisant des communautés rroms des acteurs centraux de ce processus que la promotion culturelle pourra devenir un véritable outil d'inclusion plutôt qu'un autre mécanisme de marginalisation.

2.9.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution des problèmes

En France, l'approche des questions rroms est principalement celle de leur intégration sociale. Bien que cette stratégie ait ses mérites, elle met souvent de côté les dimensions culturelles et historiques plus larges de l'expérience des Rroms. La prise en compte récente de l'antisémitisme comme problème est une évolution bienvenue, applaudie par la société civile. Cependant, ce double objectif – l'intégration sociale et la lutte contre la discrimination – épouse souvent le peu de ressources allouées par l'État et des autorités locales, laissant peu de place à un engagement plus global et plus articulé avec les arts, la culture et l'histoire des Rroms au-delà de d'initiatives de commémoration.

L'une des initiatives les plus significatives à cet égard est le projet de création d'un musée-mémorial à Montreuil-Bellay, annoncé par le Premier ministre en janvier 2023. Initialement envisagé comme un musée à

part entière, le projet a ensuite été revu à la baisse en raison de contraintes budgétaires, ce qui a entraîné sa réduction à un parcours d'interprétation. Portée par la commune de Montreuil-Bellay avec l'appui des collectivités territoriales et de l'État, l'initiative est dotée d'un budget total de 700 000 € et devrait ouvrir ses portes au public en septembre 2026. Le mémorial servira d'espace éducatif pour le grand public et les groupes scolaires, en mettant l'accent sur l'histoire des « nomades » pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit d'un outil essentiel dans la lutte contre l'antitsiganisme. Cependant, compte tenu de sa situation géographique et de son échelle relativement modeste, cette initiative doit être complétée par d'autres projets sur l'ensemble du territoire français. À l'heure actuelle, plus de 40 anciens camps de concentration ou d'internement de nomades ne sont toujours pas reconnus comme sites patrimoniaux. Un autre projet important visant à combler cette lacune est l'*exposition du Camp des Familles* au Mémorial du camp de Rivesaltes, qui examine l'internement des nomades pendant la Seconde Guerre mondiale. Dans les deux cas, une programmation supplémentaire accompagnant les expositions a permis d'offrir au public des ateliers et des productions culturelles qui abordent le thème de l'antitsiganisme.

Si les efforts de commémoration sont essentiels, ils ne doivent pas être la seule approche pour promouvoir les arts, la culture et l'histoire des Roms. Les festivals culturels, les résidences artistiques et l'inclusion du patrimoine rom dans les institutions nationales sont des étapes nécessaires vers une reconnaissance et inclusion plus complète. Le développement de programmes éducatifs, de subventions pour les artistes roms et de partenariats avec les institutions culturelles traditionnelles peut garantir une présence culturelle rom plus dynamique et plus visible en France. En l'absence de telles initiatives, la compréhension de l'histoire des Roms risque de se limiter à des récits de persécution plutôt qu'à la célébration de la richesse et de la résilience des contributions artistiques et culturelles de cette population.

2.9.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

A noter qu'au-delà du cadre stratégique français, d'autres projets muséaux ont été soutenus par l'État, dont l'*exposition Barvalo* au MUCEM de Marseille. Cette initiative a adopté une approche différente en célébrant la fierté rom et en abordant de manière approfondie les questions liées à l'antitsiganisme. Malheureusement, l'exposition était d'une durée limitée. Il serait bénéfique que de telles expositions soient diffusées à l'avenir afin d'atteindre un public plus large.

Les initiatives locales menées par les Roms jouent également un rôle crucial dans la sensibilisation culturelle et la mémoire. Par exemple, les activités organisées autour du 8 avril, Journée internationale des Roms, contribuent à sensibiliser le public au patrimoine et aux luttes des Roms. De plus, depuis 2010, la *Fête de l'insurrection gitane*, initiée par *La Voix des Roms*, a acquis une reconnaissance internationale. Célébrant le soulèvement de 1944 du « Camp des familles gitanes » à Birkenau, cet événement offre une occasion importante d'encourager l'engagement civique et la solidarité entre les communautés roms et d'autres groupes opprimés qui défendent la dignité et les droits.

Ces activités sont loin d'être anecdotiques ; ils s'attaquent au fossé entre, d'une part, l'accent mis sur l'inclusion sociale et, d'autre part, la représentation de la « culture gitane » dans certaines expressions artistiques et musicales dans les boîtes de nuit, où l'appropriation culturelle déforme souvent le patrimoine rom. De telles représentations erronées sapent la culture rom en tant qu'âme d'un peuple dans toute sa diversité.

3. FOCUS SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES AFFECTANT LES ROMS

3.1. Problème clé 1 – Expulsions forcées et logement

En France, en raison de la discrimination anti-Rom dès la naissance, de nombreux Roms vivent dans des logements informels (sans droits de propriété), subissant une intersection de vulnérabilités et de discriminations, à la fois en raison de leur origine et de leurs conditions de vie. Ces espaces de vie font l'objet de politiques d'expulsion plutôt que de mesures de stabilisation et de sécurisation, ce qui aggrave encore la situation précaire des familles. Ces expulsions interviennent dans un contexte où la prévention des expulsions forcées n'est pas au centre d'une politique publique ambitieuse, et où les déboires se multiplient, à l'image de la loi Kasbarian-Bergé, dite « loi anti-squat »³³, qui accélère les procédures d'expulsion, à l'inverse de la logique de prévention.

Derrière l'emploi du terme « logement » et la défense des « petits propriétaires », cette loi vise principalement — et de manière prédominante — les situations de squat dans la quasi-totalité des locaux vacants, y compris les espaces abandonnés destinés à un « usage économique » (bureaux, entrepôts, locaux de stockage), ainsi que les locataires faisant l'objet de procédures d'expulsion. Inscrit dans un cadre juridicisé et centré sur la sécurité, le texte ne fait aucune mention de la situation sociale des personnes concernées, ni de mesures d'accompagnement destinées à faciliter leur accès au logement ou à l'hébergement. Au contraire, il accélère les procédures d'expulsion et introduit des sanctions pénales à l'encontre des personnes en situation de précarité résidentielle.

Parallèlement, les mesures annoncées par le Gouvernement dans le deuxième Plan Logement d'abord et dans le Pacte des solidarités restent très en deçà des enjeux et des besoins en matière de politiques de lutte contre l'exclusion et le sans-abrisme. Le squat constitue une solution de refuge pour les personnes sans domicile, en réponse au manque de logements et à la saturation du système d'hébergement.

Étude de cas : Une expulsion forcée sans solution

À Saint-Genis-Laval (département du Rhône), le lieu de vie informel appelé La Mouche, abritant 122 personnes dont une cinquantaine de mineurs, avait été identifié comme un site prioritaire de la stratégie de résorption des squats du Rhône depuis septembre 2021. Conformément aux objectifs fixés par l'instruction du 25 janvier 2018, des mesures d'accompagnement globales ont été mises en place au sein du site afin de permettre la réduction à la fois du lieu de vie et de la précarité de ses habitants. Des médiateurs scolaires et emploi avaient été mobilisés pour travailler en étroite collaboration avec les services d'action sociale de la Ville et de la Métropole de Lyon, ainsi qu'avec plusieurs organisations caritatives (Alpil, la Croix-Rouge et Médecins du Monde).

Cependant, les conditions de vie sur place étaient particulièrement insalubres, notamment en raison de l'accumulation de déchets, qui n'étaient pas collectés par les services municipaux. La commune de Saint-Genis-Laval avait fourni un nombre insuffisant de bennes (seulement trois) et avait refusé de mettre en place un service de ramassage des déchets. Cette situation avait conduit, depuis l'automne 2021, à de nombreux signalements d'associations auprès de diverses autorités (préfectorales et municipales). Toutefois, ces demandes étaient restées sans réponse, et aucune action n'avait été entreprise par les pouvoirs publics pour améliorer les conditions de vie.

Or, l'instruction de 2018 demande explicitement aux préfectures d'élaborer une stratégie couvrant un large éventail d'enjeux, incluant la collecte des déchets, la protection de l'environnement et la garantie de conditions de vie sécurisées. Le 24 juin, un arrêté préfectoral d'expulsion a été pris au motif de graves risques pour la salubrité et l'hygiène publiques.

Le lieu de vie a finalement été évacué quatre jours plus tard, et le site — malgré les appels répétés à un nettoyage permettant d'assurer des conditions d'hygiène dignes pour ses habitants — n'a été nettoyé

³³ Loi n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite, disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000046682522/>

qu'après leur départ. Cette expulsion aurait pu être évitée si les alertes des résidents et des associations avaient été prises en compte et si une stratégie de résorption globale, incluant l'amélioration des conditions de vie, avait été mise en œuvre.

Cette situation est d'autant plus regrettable que des moyens avaient déjà été mobilisés pour accompagner les habitants de ce site, inscrit comme priorité du plan de résorption. L'expulsion a de nouveau laissé de nombreuses personnes sans solution : seules les 29 personnes encore présentes sur le site le jour de l'expulsion se sont vu proposer un hébergement dans des villages d'insertion ou des centres d'hébergement.

3.1.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution du problème

Depuis 2018, la France tente de faire évoluer son approche des lieux de vie informels et des bidonvilles, en particulier ceux habités par des ressortissants de l'UE, en passant d'opérations d'expulsion à court terme à des solutions de logement de long terme. Toutefois, les entretiens menés avec divers acteurs — notamment Elise Blanchet (Bordeaux Métropole), François Prochasson et Julien Hegly-Delfour (Nantes Métropole), ainsi que les représentants associatifs William Acker (ANGVC) et Leonard Velicu (Eurrom) — mettent en évidence des difficultés persistantes en matière d'accès au logement, de politiques d'expulsion et de conditions de vie précaires des populations concernées.

La mise en œuvre des politiques de logement reste très hétérogène selon les territoires. À Bordeaux, des initiatives telles que la « Mission Squat » et la plateforme numérique de suivi des lieux de vie informels ont amélioré la coordination, mais la rareté du foncier et les contraintes administratives freinent les avancées concrètes. Si des solutions de relogement temporaire existent, elles s'avèrent souvent inadéquates : elles placent parfois les familles dans des logements de qualité médiocre ou ne tiennent pas compte de leurs besoins spécifiques. À Nantes, les autorités locales reconnaissent que, malgré l'alignement avec les politiques nationales, des limitations financières — notamment un manque de financements européens et nationaux suffisants — restreignent leur capacité à mettre en place des solutions de logement durables. Ces disparités territoriales reflètent des difficultés plus profondes à garantir une réponse équitable à l'échelle nationale.

Les expulsions forcées demeurent un obstacle majeur à la stabilité à long terme. Alors que les politiques officielles mettent en avant la priorité donnée à la stabilisation plutôt qu'à l'expulsion, les contraintes juridiques et pratiques font de l'expulsion la réponse par défaut. Leonard Velicu décrit comment, dans de nombreux cas, les habitants ne reçoivent pas d'avertissement, ou alors très peu de temps avant d'être expulsés, ce qui rend difficile la sauvegarde de leurs biens ou l'organisation de solutions alternatives. Par le passé, certaines expulsions étaient précédées de brefs délais de prévenance permettant aux familles de démonter elles-mêmes leurs abris et de se réinstaller ailleurs. Cependant, les tendances récentes montrent une évolution vers des expulsions inopinées ou annoncées à la dernière minute, aggravant l'instabilité et accentuant la méfiance entre communautés et autorités. La destruction de biens, notamment de caravanes et d'effets personnels, renforce encore l'impact de ces expulsions.

L'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels a recensé 1 484 expulsions en 2024 — une hausse de 34 % par rapport à 2023. Beaucoup de ces expulsions étaient dépourvues de base juridique, et seulement un tiers ont été précédées d'une évaluation sociale. Dans 88 % des cas, l'expulsion a conduit à un retour à la rue. Par ailleurs, 157 incidents recensés de violences physiques ou verbales ont eu lieu lors des expulsions, même si chaque expulsion porte intrinsèquement une forme de violence symbolique. Depuis 2022, des preuves attestent l'existence d'expulsions explicitement anti-Roms, menées par des riverains et, dans certains cas, par des élus, comme l'illustre de manière significative l'affaire de Villeron³⁴.

Le 18 septembre 2022, environ 150 Roms roumains se sont installés dans un bois appartenant à la communauté d'agglomération Roissy-Pays de France à Villeron (Val-d'Oise). Le 29 janvier 2023, un rassemblement public a eu lieu dans la commune avant qu'un cortège d'habitants ne se dirige vers le campement. Le bulletin municipal avait publié en couverture une photo du campement accompagnée d'un

³⁴ *Expulsion illégale et discriminatoire à Villeron : plainte contre le maire et contre X, Communiqué de La voix des Roms:* <https://www.lavoixdesroms.com/single-post/expulsion-ill%C3%A9ale-%C3%A0-villeron-nous-portons-plainte-contre-le-maire-et-contre-x> ; CNDH Romeurope et Fondation Abbé Pierre, *Expulsion illégale et discriminatoire à Villeron : la Fondation Abbé Pierre et le CNDH Romeurope portent plainte (Communiqué de presse)*: <https://www.romeurope.org/villeron-fap-cndh-romeurope-plainte/>

titre : « Honte à l'Europe d'encourager l'errance de populations marginales ». Le 5 février 2023, près de 200 personnes, menées par le maire, se sont regroupées à proximité du campement pour en expulser les habitants roms. Des journalistes ont rapporté avoir entendu des propos racistes tels que « Dehors les Roms », « Dégagez », ou « Sales voleurs »³⁵. Les manifestants ont contourné la police, pénétré dans le campement par l'arrière et commencé à détruire des biens. À la suite de plaintes, une audience est prévue en 2025.

Ces incidents ne sont pas isolés. Des menaces et des actes de violence ouvertement anti-Roms ont été signalés dans d'autres communes (Wissous, Grigny, etc.) en 2024³⁶. La Défenseure des droits a relevé que les autorités publiques souvent manquent à leur devoir de protéger les personnes, de faire respecter la loi et de garantir la dignité humaine. Dans sa contribution de 2023 au rapport de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, la Défenseure des droits a alerté sur la poursuite des expulsions sans solutions alternatives appropriées, entraînant une précarisation accrue et des déplacements forcés.

Les solutions d'hébergement temporaire introduites comme alternatives aux lieux de vie informels sont souvent inadéquates. À Bordeaux, le Logement Temporaire d'Insertion (LTI) propose un hébergement transitoire, mais Velicu en souligne les limites. Beaucoup de ces sites sont situés dans des zones isolées, mal desservies par les transports publics et éloignées des opportunités d'emploi, ce qui les rend impraticables pour une installation durable. De plus, les résidents rapportent un sentiment de surveillance excessive, avec des conditions strictes laissant peu de place à l'autonomie. Acker souligne que, pour de nombreux Gens du voyage, l'absence de reconnaissance juridique de l'habitat en caravane complique davantage l'accès à un logement permanent. Même ceux qui tentent d'acheter un terrain se heurtent à des règles d'urbanisme restrictives interdisant l'usage de la caravane comme résidence permanente, la rendant de fait inéligible aux droits au logement.

La discrimination dans l'attribution des logements demeure un défi majeur. Velicu décrit comment des familles roms placées en logement social font souvent face à l'hostilité du voisinage, à des plaintes récurrentes pour nuisances sonores et à des conditions de logement médiocres. Une isolation insuffisante, des problèmes de chauffage et un manque général d'entretien entraînent des charges financières supplémentaires, de nombreux locataires devant assumer des coûts énergétiques élevés en raison de l'inefficacité thermique de leur logement. Certaines familles retournent en bidonville face à l'aggravation de leur situation économique, notamment dans le contexte de l'augmentation du coût de la vie et de l'inflation. Il note que certaines familles, incapables de faire face au poids financier du loyer, des charges et des dépenses quotidiennes, cessent volontairement de payer leur loyer, ce qui conduit à terme à une expulsion et à un retour en bidonville.

3.1.2. S'attaquer aux problèmes au-delà du cadre stratégique français

Les mesures de la stratégie en matière de logement s'articulent avec d'autres initiatives nationales, telles que le plan Logement d'abord et le Pacte des solidarités, qui visent tous deux à lutter contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement. Toutefois, ces mesures demeurent insuffisantes pour répondre à l'ampleur de la crise. Le deuxième plan Logement d'abord et le Pacte des solidarités n'offrent pas de solutions durables, laissant le squat comme solution de dernier recours pour de nombreuses personnes sans domicile, en raison de la pénurie aiguë de logements abordables et de la saturation du système d'hébergement.

La mise en œuvre des politiques de logement varie fortement selon les régions. À Bordeaux, des initiatives telles que la Mission Squat ont amélioré la coordination, mais la rareté du foncier et les obstacles administratifs continuent d'entraver les progrès. Des programmes de relogement temporaire existent, mais ils répondent souvent de manière insuffisante aux besoins des familles déplacées, les plaçant dans des logements inadaptés. De même, à Nantes, les autorités locales reconnaissent que, bien que leurs efforts soient alignés sur les politiques nationales, les contraintes financières — en particulier le manque de

³⁵ Perrotin, D., Médiapart, *Sales voleurs ! : des habitants chassent violement des familles roms de leur village*, 2023, disponible sur: <https://www.mediapart.fr/journal/france/080223/sales-voleurs-des-habitants-chassent-violement-des-familles-roms-de-leur-village>

³⁶ Perrotin, D., Médiapart, *Qui veut se faire du roms ? A Wissous, des propos anti-roms du maire agitent la ville*, 2024, disponible sur: <https://www.mediapart.fr/journal/france/070224/qui-veut-se-faire-du-rom-wissous-des-propos-anti-roms-du-maire-agitent-la-ville>

financements européens et nationaux — limitent leur capacité à mettre en œuvre des solutions pérennes. Ces disparités régionales illustrent des difficultés plus larges à garantir une réponse équitable à l'échelle du pays.

Les expulsions forcées demeurent un facteur majeur de déstabilisation. Alors que les politiques nationales indiquent théoriquement la priorité donnée à la stabilisation plutôt qu'à l'expulsion, dans la pratique, l'expulsion reste la réponse par défaut. De nombreuses personnes reçoivent peu ou pas d'avertissement avant d'être évacuées, ce qui rend presque impossible la sauvegarde de leurs biens ou la recherche d'un logement de remplacement. Auparavant, de courts délais permettaient parfois aux familles de se réinstaller de manière autonome, mais les tendances récentes montrent une augmentation des expulsions non annoncées ou de dernière minute, accentuant l'instabilité et l'érosion de la confiance entre les communautés concernées et les autorités. De plus, la destruction de biens, y compris de caravanes et d'effets personnels, agrave encore la précarité des personnes expulsées³⁷.

Les solutions de logement alternatif peinent également à offrir des perspectives durables. À Bordeaux, le dispositif de Logement Temporaire d'Insertion (LTI) propose un hébergement transitoire, mais de nombreux sites se trouvent dans des zones isolées, mal desservies par les transports, limitant l'accès à l'emploi et aux services essentiels. Les résidents signalent également une surveillance excessive et des conditions restrictives qui limitent leur autonomie. Pour de nombreux Gens du voyage, l'absence de reconnaissance juridique de l'habitat en caravane restreint encore davantage leurs possibilités de logement. Même ceux qui tentent d'acquérir un terrain en vue d'une installation pérenne se heurtent à des règles d'urbanisme qui interdisent l'usage de la caravane comme résidence légale, les privant de fait de toute solution viable.

La discrimination dans l'attribution des logements exacerbe ces difficultés. Les familles roms placées en logement social sont fréquemment confrontées à l'hostilité du voisinage, à des plaintes, à une surveillance accrue et à une exclusion sociale. En outre, de nombreux logements attribués souffrent d'un manque d'entretien, d'une isolation insuffisante, de pannes de chauffage et de coûts énergétiques élevés en raison de systèmes peu efficaces. Certaines familles, submergées par les difficultés financières, cessent volontairement de payer leur loyer, ce qui conduit à leur expulsion et à un retour en bidonville. L'augmentation du coût de la vie et l'inflation compliquent encore la capacité de ces familles vulnérables à maintenir un logement stable.

L'accès aux infrastructures de base demeure un problème crucial. Des études³⁸ montrent d'importantes inégalités sanitaires dans les bidonvilles et sur les aires d'accueil, en raison de mauvaises conditions sanitaires, de risques environnementaux et d'un accès limité à l'eau potable. Même lorsque les autorités installent des points d'eau dans les lieux de vie informels, ces aménagements arrivent souvent trop tard, parfois juste avant une expulsion, les rendant pratiquement inutiles. Si la collecte des déchets est relativement constante, les services d'électricité et d'assainissement restent extrêmement précaires, obligeant de nombreuses familles à recourir à des solutions de fortune, comme l'eau en bouteille ou les branchements électriques non autorisés.

Au-delà du logement, les expulsions créent des obstacles majeurs à l'accès aux droits sociaux fondamentaux. La domiciliation administrative, nécessaire pour accéder à de nombreuses prestations, est très difficile à obtenir pour les personnes sans domicile. Une enquête menée en 2024 auprès de 96 centres communaux d'action sociale (CCAS) d'Île-de-France met en lumière des obstacles systémiques, notamment des exigences restrictives et un non-respect du cadre légal. De nombreux CCAS exigent une prise de rendez-vous préalable, refusent la domiciliation aux personnes vivant à la rue (57 %) ou aux habitants de bidonvilles (46 %), ce qui bloque de fait l'accès aux prestations sociales.

L'éducation est également gravement affectée. Fin 2021, 70 % des enfants vivant en bidonvilles et en squats n'avaient jamais été scolarisés. L'insécurité résidentielle et les expulsions contribuent à des taux d'abandon scolaire élevés, les enfants expulsés manquant en moyenne six mois de scolarité. Bien que des dispositifs existent pour les élèves allophones (UPE2A et UPE2A-NSA), ils ne sont pas adaptés aux défis spécifiques rencontrés par les enfants vivant dans une extrême précarité. Les médiateurs scolaires jouent un

³⁷ Observatoire des expulsions des lieux de vie informels, *Rapport 2024*, disponible sur: https://www.observatoire-des-expulsions.org/storage/wsm_publication/Iv0ZPe1ge5Xhn08xUmTcCGwQP8qNVRZJTeUuXvOc.pdf

³⁸ Id.

rôle essentiel pour garantir l'accès à l'éducation, mais des financements irréguliers et des délais administratifs fragilisent la pérennité de ces actions. Par ailleurs, le renforcement des obstacles administratifs menace le principe d'accès inconditionnel à l'éducation³⁹.

En définitive, bien que des politiques nationales et des initiatives sociales existent, elles manquent de cohérence et ne parviennent pas à offrir une réponse coordonnée et durable à la crise du logement qui touche les Roms, les Gens du voyage et d'autres populations marginalisées. Le recours persistant aux expulsions, associé à des options de relogement insuffisantes et à un accès limité aux infrastructures, perpétue les cycles de déplacement et de précarité. Renforcer la synergie entre les politiques de logement, les mécanismes de soutien financier et les stratégies d'intégration à long terme est indispensable pour élaborer des solutions inclusives et durables.

3.2. Problème clé 2 - Santé

Il a été démontré que le logement influence largement la santé, l'éducation et le bien-être général. Les deux groupes identifiés comme cibles de la stratégie (c'est-à-dire les *gens du voyage* et les dits «Roms migrants» de l'UE) vivent dans des conditions assez désastreuses, non seulement lorsque leur lieu de résidence est illégal ou informel, mais aussi lorsqu'il est légal. C'est par exemple notamment le cas des aires d'accueil des *gens du voyage* qui sont construites par les autorités, comme on le voit très clairement dans le livre « *Où sont les gens du voyage ? Inventaire critique des aires d'accueil* », écrit par William Acker⁴⁰.

Étude de cas : La contamination au plomb sur la Butte de Montarcy

Au début des années 2000, des familles en situation de précarité se sont installées sans autorisation légale sur un terrain situé sur la Butte de Montarcy, dans la commune de Méry-sur-Oise. En 2018, les résultats d'une étude menée par l'Agence régionale de santé (ARS) Île-de-France et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) ont révélé des niveaux élevés de contamination au plomb dans les sols de sites situés dans d'anciennes zones d'épandage des eaux usées de la Seine. La Butte de Montarcy faisait partie de ces sites exposés. Les associations soutenant ces familles se sont inquiétées des risques d'intoxication au plomb, certaines d'entre elles vivant sur ces sols pollués depuis près de vingt ans.

Sur la Butte de Montarcy, un premier dépistage sanguin a été réalisé en avril 2019 par la Protection maternelle et infantile (PMI). L'enfant dépisté présentait un taux de plomb supérieur à 50 µg/L, déclenchant une Déclaration obligatoire auprès de l'Agence régionale de santé. En octobre 2019, la PMI a dépisté un second enfant. Des investigations environnementales, incluant des prélèvements de sols, ont alors été menées par l'ARS sur le site, confirmant une présence significative de plomb dans le sol. Le Collectif de soutien du 95 aux familles Roms de Roumanie et d'ailleurs a ensuite demandé que l'ARS organise un dépistage pour l'ensemble des enfants vivant sur la Butte de Montarcy. Cette demande a d'abord été refusée au motif qu'un trop faible nombre de cas avait été déclarés.

Face à ce refus, le Collectif, en collaboration avec la PMI, a effectué des dépistages sanguins sur place entre mars et septembre 2020. Sur les 14 tests réalisés, 12 enfants ont été diagnostiqués comme intoxiqués au plomb, tandis que 2 étaient dans une zone limite entre 25 et 50 µg/L. Parallèlement, la Défenseure des droits a été informée de la situation. En réponse aux résultats, l'ARS du Val-d'Oise a lancé en septembre 2020 une campagne de dépistage du saturnisme, testant 16 enfants et femmes enceintes, ou envisageant une grossesse. En combinant ces résultats aux précédents, 86 % des personnes testées présentaient des taux de plomb supérieurs à 50 µg/L. Un second dépistage a été réalisé cinq mois plus tard. Pour celles qui avaient été relogées à l'hôtel après le premier dépistage, les taux de plomb avaient déjà diminué. Sur l'ensemble de la période, 42 cas d'intoxication au plomb ont été détectés parmi 52 personnes testées.

³⁹ CNDH Romeurope, *Résorber dignement les bidonvilles [Reducing Informal Settlements with Dignity]*, p. 47, 2022

⁴⁰ William Acker, *Où sont les « gens du voyage » ? Inventaire critique des aires d'accueil*, Rennes, Éditions du Commun, 2021, 448 p., ISBN : 979-10-95630-39-5

Pour les familles exposées à des taux dangereusement élevés, le Collectif — notamment l'association Acina — a constitué des dossiers de demande d'hébergement d'urgence, voire de relogement, transmis ensuite à la préfecture du Val-d'Oise. Par ailleurs, l'association Solidarités International a été sollicitée pour étudier la possibilité de fournir un accès à l'eau sur le site ; cependant, leurs propositions ont été rejetées par la municipalité de Méry-sur-Oise. Finalement, une seule borne-fontaine a été installée, à environ 2 km du lieu de vie informel.

À partir de 2020, les familles dont les enfants présentaient des taux supérieurs à 100 µg/L ont été mises à l'abri dans des hôtels sociaux, tandis que d'autres ont réussi à obtenir un logement social stable. En septembre 2021, le journal *Libération* a révélé l'affaire au grand public, entraînant une réaction plus rapide des autorités. Toutefois, une majorité de ménages est restée dans le lieu de vie informel, leurs dossiers étant jugés insuffisants pour accéder à un hébergement ou les solutions proposées n'étant pas conformes à leurs besoins exprimés.

En 2022, l'Agence régionale de santé Île-de-France s'est saisie du dossier et a mis en place un Plan régional d'action contre le saturnisme dans les lieux de vie informels, les squats et l'habitat non conventionnel. Cette initiative comprenait des campagnes de dépistage dans dix sites de la région. Au cours de l'été 2022, les derniers habitants de la Butte de Montarcy ont été expulsés. Certaines familles se sont réinstallées à quelques centaines de mètres mais ont de nouveau été violemment expulsées, leurs abris étant détruits. Certaines sont retournées en Roumanie, tandis que d'autres se sont installées dans des squats ou sur des terrains occupés dans des communes voisines. À la suite de multiples expulsions de leurs lieux de vie, la plupart vivent désormais dans des conditions de précarité persistante, sous la menace constante d'une nouvelle expulsion.

3.2.1. Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution du problème

La stratégie aborde les questions de santé sous différents angles.

D'une part, en réponse à l'Objectif Stratégique n°2 qui vise à améliorer les conditions de vie et l'inclusion des Gens du voyage, elle intègre l'axe 4 qui vise à faciliter l'accès aux soins et à la prévention, décliné en deux actions :

Action 4.1 Renforcer les connaissances sur l'état de santé des Gens du voyage afin d'identifier des stratégies d'intervention adaptées à leurs besoins.

Action 4.2 Poursuivre l'appui au programme national de médiation sanitaire en faveur des Gens du voyage.

D'autre part, pour contribuer à favoriser l'inclusion sociale et l'accès à l'indépendance des personnes vivant dans des bidonvilles, la stratégie française intègre un volet visant à améliorer l'accès aux soins dans le cadre de l'objectif stratégique n°3, qui vise à accélérer la réduction des bidonvilles habités par des ressortissants intra-européens vulnérables.

Pour les habitants des quartiers informels qui sont déjà en situation précaire, l'isolement spatial, le manque d'installations ou d'équipements à proximité et les environnements dégradés ou dangereux exacerberont encore leurs difficultés et mettent en danger leur santé. Il s'agit d'une situation d'injustice évidente, où les difficultés sociales et économiques conduisent à des lieux de résidence qui, à leur tour, renforcent les obstacles à l'accès aux soins de santé.

Les personnes vivant dans des logements précaires, qu'ils soient formels ou informels, sont généralement en moins bonne santé que la population générale. Santé Publique France (SPF), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, la Fnasat et les associations locales affiliées au réseau ont réalisé une étude épidémiologique sur la santé des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine entre 2019 et 2022. Cette étude permet de mieux comprendre l'impact des conditions de vie et du logement sur la santé des habitants. Il s'intéresse aux Gens du voyage vivant dans quatre départements de Nouvelle-Aquitaine, suivant un continuum de types d'habitats, allant de « adéquat » à « précaire et illégal ».

La stratégie nationale française aborde les questions de santé selon plusieurs angles. Dans le cadre de l'Objectif stratégique n° 2, qui vise à améliorer les conditions de vie et l'inclusion sociale des Gens du voyage, l'Axe 4 porte sur la facilitation de l'accès aux soins et aux services de prévention au moyen de deux actions principales : renforcer les connaissances sur leur état de santé afin d'identifier des stratégies d'intervention

adaptées, et poursuivre le soutien au programme national de médiation en santé. Par ailleurs, dans le cadre de l'Objectif stratégique n° 3, qui vise à accélérer la résorption des bidonvilles habités par des ressortissants intra-européens vulnérables, la stratégie inclut des initiatives destinées à améliorer l'accès aux soins pour les personnes vivant dans des lieux de vie informels.

Les habitants des lieux de vie informels sont confrontés à des problèmes de santé majeurs en raison de conditions de vie dégradées, de l'exposition à des environnements dangereux et de difficultés d'accès au système de soins. Une étude menée entre 2019 et 2022 par Santé publique France⁴¹, l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et des associations locales met en lumière l'impact des conditions de logement sur la santé, en classant les sites selon une échelle allant de « adéquat » à « précaire et illégal ». Les résultats montrent une nette détérioration de l'état de santé corrélée à la précarité des conditions de vie, révélant un gradient social d'exclusion. De nombreux lieux de vie manquent des infrastructures essentielles : 22 % des familles interrogées n'avaient pas accès à l'eau courante, 24 % n'étaient pas raccordées à un compteur électrique, et 41 % ne disposaient pas de systèmes d'assainissement. L'étude a également identifié des risques environnementaux : 43 % des sites étudiés se trouvaient à moins de 200 mètres d'une route ou d'une voie ferrée importante, 20 % à proximité de sites industriels, et 9 % près de zones de traitement des déchets. Cette exposition accroît considérablement les risques sanitaires, entraînant des conditions nettement plus dégradées que celles de la population générale.

Les obstacles administratifs compliquent encore davantage l'accès aux soins. De nombreux services essentiels nécessitent une couverture santé, elle-même conditionnée à la preuve d'une domiciliation, ce qui pose problème aux habitants des squats et bidonvilles. En 2022, sept femmes enceintes sur dix vues par Médecins du Monde en France n'avaient aucune couverture santé lors de leur première consultation. Le droit européen complique également l'accès aux soins pour les migrants intra-européens, certains organismes de sécurité sociale exigeant désormais une preuve d'inéligibilité à la Carte européenne d'assurance maladie avant d'accorder l'accès aux droits nationaux. Comme indiqué au chapitre 2, pour les migrants européens roms en situation irrégulière, l'accès aux soins passe par l'Aide médicale d'État (AME), mais les restrictions se sont renforcées, introduisant des conditions supplémentaires telles qu'une présence irrégulière d'au moins trois mois avant l'éligibilité, le dépôt des demandes en personne, et une autorisation préalable requise pour certains traitements durant les neuf premiers mois de couverture. Ces évolutions contribuent à une exclusion croissante de l'accès aux soins essentiels.

Les expulsions perturbent fortement l'accès aux soins. La crainte constante d'une expulsion conduit les habitants à manquer des rendez-vous médicaux, retarder des traitements ou reléguer leurs besoins de santé au second plan. Les organisations qui accompagnent ces populations rapportent de nombreux cas de suivis de grossesse interrompus, de vaccinations incomplètes, de maladies chroniques non traitées ou d'affections aiguës négligées. Les déplacements forcés entraînent l'installation dans des zones offrant un accès encore plus limité aux services médicaux, aggravant les indicateurs de santé publique. Par ailleurs, les expulsions surviennent fréquemment en pleine intervention sanitaire, compromettant les efforts de contrôle des maladies. Comme mentionné au chapitre 2, en octobre 2023 par exemple, une campagne de dépistage de la tuberculose a été interrompue lorsqu'un bidonville a été évacué malgré les demandes des associations de repousser l'opération. Un incident similaire s'est produit en mars 2024 lorsque les autorités ont procédé à l'expulsion d'un squat à Sarcelles en pleine flambée de rougeole, compromettant les efforts de maîtrise de l'épidémie.

3.2.2. Synergie avec d'autres actions

Le gouvernement français a mis l'accent sur les initiatives de santé fondées sur l'« aller-vers » et sur le soutien aux programmes de médiation en santé dans le cadre de sa stratégie 2020-2030. Compte tenu des nombreux obstacles empêchant les habitants des lieux de vie informels d'accéder aux soins, la médiation en santé joue un rôle essentiel pour prévenir les discriminations et les refus de prise en charge. Les médiateurs en santé agissent comme intermédiaires entre les populations marginalisées et les professionnels de santé, facilitant l'accès aux services médicaux et défendant un traitement équitable. Leur

⁴¹ Santé publique France, *La santé des gens du voyage*, février 2024

rôle inclut également la sensibilisation des professionnels aux défis spécifiques auxquels ces communautés sont confrontées et la lutte contre les discriminations anti-Roms.

Malgré son importance, la médiation en santé reste sous-financée et mise en œuvre de manière inégale. Les Agences régionales de santé coordonnent les actions d' « aller-vers », mais ces programmes souffrent d'un manque de structuration, de ressources limitées et d'une coordination insuffisante entre les différents acteurs. Le développement de la médiation en santé et sa formalisation en tant que profession reconnue, avec une formation et un statut d'emploi officiels, renforcerait son efficacité et sa pérennité. Des investissements accrus dans les actions d' « aller-vers », une meilleure coordination entre les acteurs de santé et les organisations de terrain, ainsi que la suppression des obstacles bureaucratiques, sont essentiels pour garantir un accès équitable aux soins pour les communautés marginalisées.

L'accès aux soins est également étroitement lié à la stabilité résidentielle. Les expulsions répétées auxquelles sont confrontées les personnes vivant dans les lieux de vie informels perturbent non seulement leur quotidien, mais compromettent aussi gravement leur capacité à bénéficier d'un suivi médical continu. Sans adresse stable, les personnes peinent à conserver un dossier médical, à s'inscrire auprès d'un médecin ou à bénéficier d'un suivi. De nombreux dispositifs sociaux offrant des soins gratuits ou à bas coût sont difficiles d'accès sans justificatif de domicile, privant ainsi nombre de personnes de soins préventifs ou de traitements réguliers. Une synergie renforcée entre les politiques de logement et les services de santé est nécessaire pour éviter que ces obstacles systémiques ne continuent de miner les efforts de santé publique.

Les efforts pour intégrer les services de santé dans des politiques sociales et de logement plus larges ont permis certains progrès. Des unités mobiles de santé ont été déployées dans plusieurs régions pour apporter des soins immédiats aux populations vivant dans des lieux de vie informels, mais leur portée demeure limitée. L'extension de la couverture sanitaire universelle à un plus grand nombre de groupes marginalisés, associée à un renforcement des programmes d' « aller-vers », permettrait de proposer des solutions plus durables. Par ailleurs, les actions de plaidoyer appellent à renforcer les protections juridiques contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux soins et à améliorer le suivi des impacts sanitaires sur les populations déplacées.

En renforçant la collaboration entre les services de logement, les services sociaux et les services de santé, la stratégie pourrait devenir plus efficace pour réduire les inégalités de santé touchant les Gens du voyage et les habitants des lieux de vie informels. La priorité doit être donnée aux solutions de long terme plutôt qu'aux interventions ponctuelles, et il est crucial de veiller à ce que les mesures de santé publique ne soient pas compromises par l'instabilité résidentielle. Répondre à ces défis nécessite une approche plus intégrée, alignant la stabilité de l'accès aux soins avec les politiques d'inclusion sociale, afin que personne ne soit exclu des soins essentiels en raison de ses conditions de vie.

3.3. Problème clé 3 - L'antitsiganisme

3.3.1 – Efficacité du cadre stratégique français dans la résolution du problème

L'étude menée en 2022 dans le cadre du projet PECAO⁴² sur les discours de haine en ligne a recensé des milliers de propos antitsiganes sur diverses plateformes numériques, montrant que l'antitsiganisme est l'une des formes de racisme les plus tolérées. Dans de nombreux cas, ces messages comportaient des appels à la violence ou un langage déshumanisant, mais ils étaient rarement supprimés par les systèmes de modération de contenu. De même, le suivi médiatique réalisé par l'ARCOM en 2024 a révélé que 96% des reportages concernant les Roms et les Gens du voyage étaient liés à la criminalité ou à la détresse sociale, renforçant l'hostilité du public et normalisant la discrimination. L'absence de représentation positive dans les médias

⁴² La voix des Roms, *Rapport national du projet "Education entre pairs contre l'antitsiganisme en ligne"*, 2022, disponible sur: <https://www.lavoixdesroms.com/single-post/rapport-national-pecao>

grand public contribue à entretenir des préjugés profondément ancrés, rendant plus difficile pour les communautés roms de contester les récits discriminatoires.

La discrimination institutionnelle est également manifeste dans les réactions des forces de l'ordre et du système judiciaire face aux crimes visant les Roms. L'affaire d'Angela Rostas, une femme rom assassinée à Chêneux en février 2024, illustre ce biais systémique. Les médias suisses⁴³ ont largement couvert le crime, tandis qu'en France, il a été largement ignoré. Les enquêteurs n'ont initialement pas envisagé le racisme comme motif principal, malgré des attaques antérieures visant des caravanes roms dans la région, illustrant davantage la réticence à reconnaître la violence antisigane. Cela reflète un phénomène plus large de sous-déclaration et de mauvaise qualification des crimes haineux contre les Roms, contribuant à un manque de responsabilisation et à l'impunité des auteurs.

Étude de cas : Angela Rostas, son assassinat raciste et le traitement de l'affaire

Un antisiganisme meurtrier...

Le 22 février 2024, Angela Rostas, âgée de 40 ans, mère de trois filles et enceinte de sept mois d'un garçon, a été abattue à Chêneux, un village proche de la frontière suisse. Deux jours auparavant, des coups de feu avaient été tirés sur des caravanes dans deux autres lieux voisins, sans faire de victimes. Angela a été tuée sur le pas de la porte de son mobile-home. Compte tenu de la succession des faits, il était évident qu'il s'agissait d'un assassinat raciste.

... qui a fait très peu de bruit

Si certains médias suisses ont relayé le meurtre (voir les notes ci-dessous) et l'émotion qu'il a suscitée à Genève, où travaillait la victime, en France, l'affaire est passée presque inaperçue. La plainte déposée par La Voix des Rroms auprès du procureur de la République pour assassinat raciste n'a guère attiré l'attention des médias, malgré l'information transmise aux grands organes de presse. L'intérêt médiatique n'a véritablement émergé qu'en juin 2024, lorsque deux suspects ont été arrêtés et sont passés aux aveux. Il est juste de constater que ce n'est pas le meurtre d'une femme rom qui a intéressé les médias, mais bien l'arrestation des auteurs présumés.

Le manque d'attention — tant immédiatement après le meurtre qu'à la suite de la plainte déposée par La Voix des Rroms — témoigne d'une négligence qui peut être analysée comme un antisiganisme par omission. Il n'y a eu aucune réaction institutionnelle, y compris de la part d'organismes spécifiquement mandatés pour lutter contre le racisme, contrairement à ce qui se serait produit dans d'autres affaires. Car « l'antisiganisme ne tient pas seulement à ce qui est dit, mais aussi à ce qui est fait et à ce qui n'est pas fait ».

Un antisiganisme qui a entravé l'enquête

Bien que La Voix des Rroms ne soit pas implantée dans la région, l'association a immédiatement souligné le caractère raciste du crime, étant donné que deux autres attaques par arme à feu avaient visé des caravanes dans des villages voisins. Pourtant, ce n'était pas la piste principale privilégiée par les enquêteurs de la Gendarmerie nationale. L'un d'eux a indiqué qu'elle n'arrivait qu'en quatrième position dans leur ordre d'hypothèses :

« Les quatre hypothèses de travail devant nous étaient le féminicide, un différend familial, un règlement de comptes et puis, assez rapidement, nous avons perçu une certaine hostilité au sein de la population locale. La quatrième hypothèse apparue après quelques jours était un mobile lié à la xénophobie.⁴⁴ »

Les informations concernant les autres attaques circulaient pourtant en ligne, ce qui a conduit La Voix des Rroms à conclure qu'il s'agissait d'un crime raciste. De plus, les gendarmes locaux auraient dû avoir

⁴³ Plainte déposée après le meurtre d'une femme rom enceinte, TdG, 6 mars 2024, disponible sur: <https://www.tdg.ch/france-plainte-deposee-apres-le-meurtre-d'une-femme-rom-432647242266>

⁴⁴ Sept à Huit, TF1, Tuée d'un coup de fusil alors qu'elle était enceinte : le choc en Haute-Savoie après le meurtre d'une mère de famille rom: <https://www.tf1info.fr/justice-faits-divers/video-reportage-sept-a-huit-tuee-d-un-coup-de-fusil-alors-qu-elle-était-enceinte-douleur-et-choc-en-haute-savoie-apres-le-meurtre-d-angela-mère-de-famille-rom-2320961.html>

connaissance du schéma formé par trois attaques consécutives, dont la dernière a entraîné la mort d'Angela Rostas. En juillet 2022 déjà, des caravanes avaient été prises pour cible dans le même département, dans le village de Faverges. Plusieurs associations avaient porté plainte, et la Gendarmerie avait ouvert une enquête, sans résultat.

Dans ce contexte, comment expliquer que les enquêteurs aient d'abord privilégié les pistes du féminicide, du conflit familial ou du règlement de comptes ? Le choix de ces trois hypothèses révèle clairement que, dans l'esprit des gendarmes, l'auteur potentiel était supposé être rom — y compris alors que deux autres attaques armées venaient d'avoir lieu dans les deux jours précédents dans la même zone.

Un racisme profondément enraciné

Le maire de Chêneix avait reçu plusieurs plaintes d'habitants concernant des passages de voitures la nuit et de la musique forte. Cependant, le mobile-home se trouvait loin des autres habitations et, en tout état de cause, il est difficile de comprendre en quoi des passages nocturnes — s'ils étaient réellement nombreux — auraient pu causer une telle gêne. Ce ressentiment général, signe de la profondeur de l'antitsiganisme, a culminé dans l'esprit des deux auteurs.

Le meurtrier a exprimé sa haine antitsigane aux enquêteurs en ces termes, rapportés par la presse :

« Je n'avais rien de particulier contre ces gens, sauf qu'ils profitent de tout sur ces terrains, personne ne dit rien, et tout le monde les laisse faire ce qu'ils veulent. Ce sont des gens envahissants. Franck [le complice du meurtrier, qui l'a conduit avant et après le crime] partageait la même haine. »

Ces propos reflètent la dimension impersonnelle de l'antitsiganisme, qui s'accompagne de déshumanisation. Dans la pensée antitsigane, « le Gitan » est un concept abstrait, une catégorie mentale : les individus qui y sont associés ne sont pas perçus comme des personnes, comme des semblables. Cette déshumanisation est également collective, comme l'a illustré l'avocat du complice, contestant le caractère raciste du crime par l'argument suivant : « Ils n'ont pas la conscience culturelle pour penser en termes d'ethnicité ou de race. C'est la justice qui attribue ces catégories. » Pour défendre son client, l'avocat va jusqu'à affirmer que les « Gitans » ne constituent pas une « race » au sens juridique.

Conclusion

Bien qu'aucun verdict n'ait encore été rendu, le meurtre d'Angela Rostas et ses suites constituent un exemple frappant illustrant presque toutes les dimensions de l'antitsiganisme. Ce racisme est le plus répandu, le moins condamné, le moins mesuré et le moins combattu — des caractéristiques qui se renforcent mutuellement. Il est également notable qu'avant de s'installer sur le terrain municipal où elle a été tuée, Angela et sa famille vivaient sur les terres d'un couple d'agriculteurs, Jean-Michel et Dominique Favre, parmi les rares à avoir fait preuve de solidarité et profondément affectés par sa mort.

Cependant, cette solidarité demeure exceptionnelle et relève d'initiatives individuelles. À l'inverse, l'antitsiganisme est systémique, et le combattre commence par la reconnaissance de son existence.

3.3.2 – Synergie avec d'autres actions

Le cadre du PRADO, qui vise à lutter contre le racisme et à promouvoir l'égalité, mentionne pour la première fois l'antitsiganisme comme une forme de racisme. Bien que ce cadre l'intègre dans les mesures générales de lutte contre le racisme, les actions spécifiques destinées à combattre l'antitsiganisme demeurent peu développées, nécessitant une attention accrue à l'inclusion des Roms et à la lutte contre les discours et actes antitsiganes. Une approche plus ciblée, incluant une représentation renforcée des communautés roms dans les mécanismes de suivi du PRADO, est nécessaire pour garantir que l'antitsiganisme ne soit pas relégué au second plan dans les initiatives antiracistes plus larges. Cette approche implique un soutien au développement des ressources humaines au sein des communautés roms, en particulier chez les jeunes.

Ersilia Soudais, députée française, joue un rôle moteur dans la lutte contre l'antitsiganisme à l'Assemblée nationale. Elle a proposé de renommer le « Groupe d'études parlementaire sur les Gens du voyage » en « Groupe d'études parlementaire sur l'antitsiganisme », marquant ainsi une évolution vers la reconnaissance d'une discrimination systémique plutôt que d'une simple problématique de mobilité. Son engagement dépasse le cadre législatif : elle a également recruté Ritchy Thibault, le seul assistant parlementaire rom en France, constituant un exemple important — mais encore rare — de représentation rom dans les institutions

politiques. La portée symbolique de cette nomination met en lumière le problème plus large de la sous-représentation des Roms dans la vie publique et l'urgence de créer davantage de voies d'accès pour que des personnes roms puissent participer à la prise de décision politique.

Il est généralement admis que la persistance des préjugés antitsiganes est liée à un manque d'enseignement de l'histoire et de la culture romani. De nombreux acteurs de la société civile, ainsi que le NRCP, plaident pour intégrer l'histoire des Roms dans les programmes scolaires et dans la formation des enseignants, afin de lutter contre les stéréotypes dès le plus jeune âge et de promouvoir une société plus inclusive. Cependant, la mise en œuvre reste lente et, sans matériel pédagogique actualisé ni formation adéquate des enseignants, ces efforts risquent d'être superficiels. Il est nécessaire de mettre en place des programmes de formation structurés, capables de fournir aux enseignants les outils pour déconstruire les préjugés et offrir un récit historique fidèle des contributions des Roms à la société.

L'une des mesures clés du PRADO concerne la formation des agents publics, y compris les policiers et les magistrats, pour mieux comprendre et traiter l'antitsiganisme. Bien que cette initiative soit essentielle, elle se heurte à d'importantes difficultés de mise en œuvre. Les forces de l'ordre doivent déjà suivre de nombreuses formations obligatoires, ce qui rend difficile la priorisation de modules consacrés à l'antitsiganisme. Par ailleurs, les formations actuelles destinées aux magistrats n'incluent pas d'interventions de représentants roms, malgré l'apport précieux que pourraient offrir des membres des communautés concernées. Inclure des voix roms dans ces formations permettrait aux professionnels de développer une compréhension plus fine de l'antitsiganisme et d'améliorer les réponses institutionnelles aux discriminations et aux crimes haineux. L'élargissement et l'intégration effective de ces sessions de formation dans le cadre du PRADO constituent une nécessité urgente.

3.3.2 – Participation des Roms

Le rôle des organisations roms dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales est essentiel. La Voix des Roms est l'une des organisations dirigées par des Roms les plus actives dans la défense des droits des Roms et la dénonciation des négligences institutionnelles. Elle a joué un rôle déterminant en revendiquant l'ouverture d'une enquête officielle sur les motivations racistes du meurtre d'Angela Rostas et continue de plaider pour des réponses institutionnelles plus fortes face aux violences antitsiganes. En dialoguant activement avec les décideurs publics et les médias, La Voix des Roms a remis en question les récits qui présentent les communautés roms comme intrinsèquement problématiques et a exigé davantage de responsabilité institutionnelle.

La participation rom a également été cruciale dans l'élaboration des politiques. La Voix des Roms a été activement impliquée dans la rédaction de la stratégie nationale contre l'antitsiganisme ainsi que du cadre PRADO, contribuant à intégrer les perspectives roms dans ces documents de politique publique. L'organisation a également joué un rôle clé dans le suivi de la mise en œuvre du PRADO, plaident pour un meilleur financement et pour des mesures plus ciblées. Toutefois, des obstacles importants persistent : de nombreuses institutions locales ne collaborent toujours pas avec les organisations roms, limitant ainsi une participation durable.

Un exemple significatif de plaidoyer mené par des Roms est la conférence européenne sur l'antitsiganisme, coorganisée par La Voix des Roms et ERGO Network, en partenariat avec le Point de contact national, et diffusée à l'échelle internationale (accessible sur YouTube)⁴⁵. Cet événement a réuni des militants roms, des chercheurs et des responsables politiques pour discuter de stratégies de lutte contre l'antitsiganisme aux niveaux national et européen, renforçant ainsi le mouvement contre la discrimination systémique. De telles plateformes offrent des espaces indispensables pour que les voix roms soient entendues et pour favoriser une collaboration internationale sur les recommandations politiques.

Malgré ces efforts, des obstacles structurels continuent de limiter la participation politique des Roms. Les projets portés par des Roms restent toujours sous-financés, et la représentation rom dans les instances décisionnelles demeure inexistante. La présence de Ritchy Thibault comme unique assistant parlementaire

⁴⁵ *Antitsiganisme : comprendre pour nommer et agir*, Conférence dans le cadre de la présidence française de l'UE, 28 juin 2022, disponible sur: <https://www.youtube.com/watch?v=scrE2zOIGIk>

rrom en France souligne l'urgence de créer davantage d'opportunités permettant aux personnes rroms de s'engager dans les institutions publiques et les processus décisionnels. Compte tenu des barrières institutionnelles, les organisations de la société civile constituent une alternative importante pour encourager l'engagement civique des jeunes Roms. Les initiatives, rares, dans ce sens doivent donc être soutenues.

Pour garantir une participation rom significative, des réformes structurelles doivent s'attaquer à l'exclusion des Roms des espaces politiques et institutionnels. Cela inclut l'augmentation du financement dédié aux initiatives menées par des Roms, qui contribuent à déconstruire l'image du « Gitan » comme contre-exemple du citoyen. Sans de telles mesures, l'antitsiganisme continuera d'être sous-traité, et l'efficacité des stratégies nationales restera limitée.

En effet, en France peut-être plus qu'ailleurs en raison de la diversité à la fois de la population rromani et de celle ciblée par l'antitsiganisme, le démantèlement de cette forme particulière de racisme nécessite une combinaison judicieuse d'engagement institutionnel et de mobilisation locale. Si le PRADO fournit un cadre d'action, sa réussite dépend de la capacité à garantir que les communautés rroms disposent du pouvoir, des ressources et du soutien institutionnel nécessaires pour concevoir et mener leurs propres luttes. Une approche globale — incluant des protections juridiques, des réformes éducatives, une responsabilité accrue des médias et un investissement direct dans les initiatives rroms — est indispensable pour combattre les discriminations profondément ancrées et favoriser une inclusion durable.

4. AUTRES CONSTATATIONS

4.1. Le défi de la participation des Rroms

La participation citoyenne, objectif stratégique tant du cadre stratégique européen que de celui français, restera l'objectif le plus difficile — voire impossible — à atteindre aussi longtemps que « lutter contre l'antitsiganisme », sera interprété uniquement à travers le prisme des deux axes suivants de la stratégie, à savoir, « améliorer les conditions de vie et l'inclusion des Gens du voyage », et « accélérer la résorption des bidonvilles habités par des migrants intra-européens en situation de grande précarité ». Cette interprétation réductrice compromet la lutte plus large contre l'antitsiganisme pour plusieurs raisons :

1. Il est bien établi que les personnes qui participent le plus activement à la vie publique et civique proviennent généralement des classes moyennes. En concentrant les efforts principalement sur des communautés en situation d'extrême précarité, la stratégie néglige les conditions nécessaires au développement d'un engagement civique actif.
2. Qu'il s'agisse des Gens du voyage ou des migrants intra-européens vivant en bidonvilles, ces groupes sont ethniquement et nationalement divers. Ni ensemble ni séparément, ils ne représentent la population rromani dans sa globalité en France. Une stratégie centrée exclusivement sur eux ne peut donc pas répondre de manière adéquate à la question de la participation civique des Rroms.
3. La population rromani en France est la plus diverse d'Europe, comprenant historiquement des Rroms, des Sinti (souvent appelés Manouches en France) et des Kalé (souvent désignés comme Gitans). Cette diversité constitue à la fois une richesse et un défi, les politiques publiques ne parvenant que rarement à reconnaître l'éventail complet des identités et réalités rromani.
4. Les Gens du voyage et les migrants vivant en bidonvilles et squats sont les victimes les plus visibles de l'antitsiganisme précisément parce qu'ils correspondent au stéréotype du « tsigane » produit par l'antitsiganisme lui-même. Leur visibilité renforce une perception étroite de ce que seraient les Rroms, enracinant davantage et durablement leur discrimination et leur exclusion.
5. Tous les Rroms, Sinti et Kalé en France subissent l'antitsiganisme, car le stéréotype du « tsigane » les suit et leur nuit dans tous les aspects de la vie. Oppressés par cette image, ils font face à un choix douloureux : soit abandonner leur culture pluriséculaire pour s'assimiler, soit la reléguer à une sphère privée presque bunkerisée, suivant l'adage : « Pour vivre heureux, vivons cachés. »

Ainsi, l'objectif de favoriser la participation civique des Rroms en France — la population rromani la plus diversifiée d'Europe — est considérablement affaibli par l'exclusion de celles et ceux les plus à même de le réaliser : ceux qui, ayant suffisamment réussi leur intégration sociale, pourraient enrichir la société de leur culture. Jusqu'ici, ils n'ont pu le faire que de manière incomplète et fragmentée, la stigmatisation de la population rromani, - indépendamment des noms utilisés pour la désigner, - les enfermant plutôt dans la posture « pour vivre heureux, vivons cachés ».

4.2. Le risque de renforcer l'antitsiganisme

Si la lutte contre l'antitsiganisme est exclusivement, ou même principalement centrée sur les Gens du voyage et les migrants intra-européens vivant dans des bidonvilles, elle ne fera que perpétuer l'opposition originelle entre la figure du « Gitan » et celle du « citoyen », ressort essentiel de l'antitsiganisme. Dans ce scénario, la lutte contre l'antitsiganisme sera totalement dénaturée et finira par renforcer l'antitsiganisme lui-même.

Ainsi, la France, qui se targue de ne pas adopter une approche fondée sur des critères ethniques, aura contribué — par le biais d'une politique publique coordonnée — à légitimer cette opposition conceptuelle entre « Gitan » et « citoyen »⁴⁶.

⁴⁶ Ayant commencé dans les principautés roumaines où, selon le dictionnaire de la langue roumaine, « rûman » signifiait « paysan lié » et « țigan » signifiait « esclave », cette opposition conceptuelle s'est cristallisée en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle et s'est formalisée avec l'instauration du statut juridique et de la carte d'identité anthropométrique pour les « nomades » par la loi du 16 juillet 1912, quelques décennies avant la création de la carte nationale d'identité pour ses citoyens.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre du cadre stratégique national pour les Roms (CSNR) représente une tentative structurée de lutter contre l'antitsiganisme, d'améliorer les conditions de vie et de favoriser l'inclusion sociale. Cependant, malgré certaines avancées, des défis importants subsistent, notamment en ce qui concerne la capacité de la stratégie à lutter efficacement contre l'antitsiganisme, à garantir la participation civique des Roms et à apporter des solutions durables dans des domaines clés tels que l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement.

Les limites de l'approche du cadre stratégique français

L'une des principales faiblesses du cadre stratégique français réside dans son interprétation étroite de l'antitsiganisme, qui est souvent confondu avec les conditions de vie précaires *des gens du voyage* et des migrants roms intra-européens vivant dans des bidonvilles. En se concentrant principalement sur ces deux groupes, le cadre ne s'attaque pas pleinement à l'antitsiganisme en tant que problème structurel et systémique qui touche tous les Roms, y compris ceux qui sont socialement intégrés mais qui sont toujours victimes de discrimination et d'exclusion dans la réalisation de droits fondamentaux autres que ceux de base. Cette portée limitée non seulement affaiblit la lutte contre l'antitsiganisme, mais renforce également les stéréotypes qu'elle vise à démanteler, en soutenant l'opposition historique entre les concepts de « tsigane » et de « citoyen ».

De plus, l'absence de mesures concrètes du cadre stratégique français pour encourager la participation civique isole davantage les communautés roms. L'engagement actif dans la vie publique et politique est généralement plus fréquent parmi les citoyens de la classe moyenne, mais la stratégie ne reconnaît pas et ne cible pas les Roms qui ont réussi à s'intégrer socialement. Au lieu de cela, en se concentrant presque exclusivement sur les personnes en situation les plus précaires, la stratégie exclut par inadvertance ceux des Roms qui pourraient être des acteurs clés de la vie politique et sociale, limitant ainsi l'impact des politiques visant à promouvoir leur inclusion.

Défaillances structurelles dans la mise en œuvre et le suivi

L'efficacité du cadre stratégique français est minée par une gouvernance fragmentée, un financement insuffisant et une faible collecte de données. L'absence de mécanismes de suivi dédiés empêche d'évaluer efficacement les progrès, tandis que l'absence de collecte de données ethniques en France rend difficile la quantification de l'ampleur de l'antitsiganisme et de l'exclusion. Bien que les organisations de la société civile tentent de combler cette lacune, leurs efforts restent limités par les contraintes financières et l'absence de soutien institutionnel.

En outre, la répartition des responsabilités entre plusieurs organes gouvernementaux, chacun s'occupant de différents aspects des politiques relatives aux « roms » et « gens du voyage », crée des inefficacités et entrave un contrôle global. La suppression en 2023 du poste dédié au suivi et monitoring au sein du Point de contact national (DIHAL) illustre les défis plus larges liés à la responsabilisation et à l'efficacité de la mise en œuvre des politiques. Sans une meilleure coordination et une collecte systématique de données, le cadre stratégique français risque de devenir un instrument politique symbolique plutôt que transformateur.

Défis persistants dans des secteurs clés

- **Éducation** : Malgré le développement des programmes de médiation scolaire, l'accès à l'éducation reste limité pour les enfants roms en raison d'obstacles administratifs, de refus scolaires et de défis logistiques. L'exclusion des enfants roms de la scolarisation perpétue la marginalisation sociale et limite les possibilités futures d'intégration.
- **Emploi** : Bien que certaines initiatives locales soient prometteuses, des obstacles systémiques, notamment la discrimination, le manque d'opportunités d'emploi formel et les obstacles administratifs, continuent d'entraver l'accès des Roms à un emploi stable. L'obligation d'une affiliation complète à la sécurité sociale restreint encore les perspectives d'emploi, ce qui exacerbe l'exclusion économique.
- **Soins de santé** : Les populations roms, en particulier celles qui vivent dans des habitats informels, sont confrontées à d'importantes disparités en matière de santé en raison de conditions de vie

précaires, d'un accès limité aux soins médicaux et de la discrimination au sein des services de santé. Les expulsions fréquentes perturbent les traitements médicaux, et les politiques restrictives en matière d'aides médicales d'État (AME) limitent encore plus l'accès aux soins de santé essentiels.

- **Logement et expulsions forcées** : Le nombre élevé d'expulsions forcées enregistrées ces dernières années reflète la marginalisation systémique des communautés roms. Les expulsions répétées aggravent non seulement l'exclusion sociale, mais sapent également la santé publique et la stabilité de l'éducation, créant un cycle de pauvreté et de déplacement.
- **Protection et services sociaux** : L'exclusion numérique, les barrières linguistiques et les interprétations restrictives du droit au séjour empêchent les Roms d'accéder aux prestations sociales essentielles. Les pratiques discriminatoires aux guichets de services découragent davantage les Roms de demander de l'aide, ce qui renforce leur vulnérabilité économique.

La nécessité d'une stratégie globale et inclusive

Pour que le cadre stratégique français soit vraiment efficace, il doit adopter une approche plus large et plus inclusive. Nos principales recommandations sont les suivantes :

- **Étendre la lutte contre l'antitsiganisme** : La reconnaissance de l'antitsiganisme dans le discours public et les cadres politiques est un pas en avant, mais elle doit être soutenue par un financement adéquat et des mesures concrètes. Le fait de n'allouer que 42 000 € à la lutte contre l'antitsiganisme sur un budget total de 10 millions d'euros pour lutter contre les discriminations démontre l'absence d'engagement sérieux dans la lutte contre ce problème. La France doit augmenter considérablement son soutien financier aux initiatives de lutte contre l'antitsiganisme et veiller à ce que des voix rromani mènent les efforts faits en la matière.
- **Assurer une participation significative des Rroms** : Les communautés rroms doivent participer activement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques. Cela nécessite non seulement de soutenir les organisations de la société civile rrom existantes, mais aussi d'encourager les Rroms à assumer des rôles de leadership au sein des institutions publiques et des organes décisionnels. Sans cela, la stratégie risque de renforcer l'exclusion même qu'elle cherche à éliminer.
- **Renforcer la collecte et le suivi des données** : Bien que la France ne collecte pas de données ethniques, d'autres méthodologies, telles que des études qualitatives et des enquêtes ciblées, devraient être développées pour évaluer l'impact de l'antitsiganisme et l'efficacité des mesures politiques. Il convient de réintroduire un mécanisme de suivi spécifique doté de ressources adéquates afin d'assurer une évaluation continue de la mise en œuvre du cadre stratégique français.
- **Amélioration de la coordination et de la responsabilisation** : Une répartition plus claire des responsabilités et une meilleure collaboration inter institutions sont essentielles à une mise en œuvre efficace des politiques. La fragmentation des tâches entre les différents organes gouvernementaux affaiblit l'impact global de la stratégie et doit être abordée par de meilleurs mécanismes de coordination.
- **S'attaquer aux obstacles systémiques dans tous les secteurs** : Les politiques en matière d'éducation, d'emploi, de soins de santé, de logement et de protection sociale doivent être conçues selon une approche intégrée qui reconnaît la nature interconnectée de ces questions. Les solutions durables nécessitent des investissements à long terme plutôt que des interventions fragmentées à court terme.

L'avenir de l'inclusion des Roms en France

Si la France veut respecter ses engagements dans le cadre stratégique européen pour les Roms et assurer une véritable inclusion des communautés roms, un changement fondamental d'approche est nécessaire. Le cadre stratégique français actuel reste trop limité en termes de portée et d'impact, renforçant les inégalités existantes plutôt que de les démanteler. À l'avenir, la France doit non seulement affiner son cadre politique, mais aussi veiller à ce que les Rroms, en particulier ceux qui ont réussi à s'intégrer socialement, aient les moyens de diriger et de façonner leur propre avenir dans une société qui les accepte avec leur identité, ce qui ne remet en rien en cause le principe d'égalité de la République. Ce n'est qu'à travers une véritable inclusion

et une réforme systémique que l'antitsiganisme pourra être efficacement abordé pour être combattu et que les Roms pourront être reconnus comme des citoyens à part entière et égaux.

Recommandations aux autorités nationales

1. Augmenter les ressources financières et humaines pour lutter contre l'antitsiganisme

Allouer une part beaucoup plus importante du financement aux initiatives visant spécifiquement l'antitsiganisme, en veillant à ce qu'il soit non seulement reconnu, mais aussi activement combattu. Il s'agit notamment d'accroître le soutien financier aux organisations dirigées par des Roms, de mener des campagnes de sensibilisation et de mettre en place des programmes de formation, notamment pour les agents publics.

2. Renforcer la participation des Roms à la vie publique

Développer des mécanismes qui encouragent activement l'engagement civique des Roms, en particulier en soutenant les Roms de la classe moyenne qui sont socialement intégrés mais actuellement absents de l'engagement civique. Cela devrait inclure des programmes de mentorat, des formations au leadership et un recrutement ciblé au sein des institutions.

3. Mettre en œuvre une stratégie globale de surveillance et de collecte de données

Mettre en place un mécanisme de surveillance spécialisé doté de ressources suffisantes pour suivre l'efficacité du cadre stratégique français. D'autres méthodologies de collecte de données, telles que des études qualitatives et des enquêtes ciblées, devraient être développées pour évaluer la discrimination et l'exclusion sociale tout en respectant les contraintes légales de la France en matière de collecte de données ethniques.

Recommandations aux institutions européennes

1. Assurer un contrôle plus strict de la mise en œuvre des stratégies en faveur des Roms par les États membres

Renforcer les mécanismes de suivi pour s'assurer que les cadres nationaux relatifs aux Roms s'alignent sur les objectifs de l'UE, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'antitsiganisme. Mettre en place un financement basé sur la performance afin de garantir que le soutien financier de l'UE se traduit par des améliorations tangibles pour les communautés roms.

2. Promouvoir l'inclusion des Roms au-delà des politiques sociales

Encourager les États membres à intégrer les préoccupations des Roms dans les politiques culturelles et économiques générales, plutôt que de limiter les efforts d'inclusion des Roms aux questions sociales et liées à la pauvreté. Il s'agit notamment de faciliter la représentation des Roms dans les institutions et les processus décisionnels de l'UE.

3. Soutenir la mise en place de mécanismes indépendants de recherche et de collecte de données

Encourager et financer des projets de recherche indépendants qui fournissent des méthodes alternatives de collecte de données sur l'antitsiganisme et l'exclusion des Roms, en veillant à ce que l'absence de statistiques ethniques ne justifie pas l'inaction.

Recommandations à la société civile

1. Renforcer les initiatives menées par les Roms et le développement du leadership

Donner la priorité aux programmes de renforcement des capacités qui permettent aux Roms d'assumer des rôles de leadership au sein de leurs communautés et au sein d'organisations de la société civile au sens large. Développer des réseaux de mentorat et des initiatives de formation pour encourager les nouvelles générations de défenseurs des Roms.

2. Renforcer la collaboration entre les organisations roms et non roms

Promouvoir des partenariats plus solides entre les organisations dirigées par des Roms et les organisations pro-Roms afin d'assurer une approche plus coordonnée du plaidoyer. Mettre en place des plateformes conjointes de plaidoyer pour influencer plus efficacement les politiques aux niveaux national et européen.

3. Améliorer la sensibilisation et l'éducation du public à l'égard de l'antitsiganisme

Élaborer et développer des programmes éducatifs, des ateliers et des campagnes médiatiques pour lutter contre les stéréotypes sur les Roms. Cibler les principales parties prenantes, telles que les journalistes, les éducateurs et les fonctionnaires, afin de faire évoluer les discours publics et de lutter contre la discrimination.

Recommandations à l'intention des autres parties prenantes

1. Veiller à ce que les autorités locales mettent en œuvre efficacement les stratégies nationales

Les préfectures et les collectivités territoriales devraient appliquer et mettre en œuvre activement des politiques visant à lutter contre l'antitsiganisme, en veillant à ce que les stratégies nationales ne restent pas des engagements abstraits mais se traduisent par des actions concrètes au niveau local.

2. Encourager le secteur privé à soutenir l'emploi et l'inclusion économique des Roms

Développer des partenariats entre les entreprises et les programmes d'emploi des Roms, y compris l'apprentissage, la formation professionnelle et les initiatives de diversité des entreprises qui incluent explicitement les Roms. Inciter les entreprises à embaucher des candidats roms par le biais d'initiatives soutenues par le gouvernement.

3. Promouvoir une représentation médiatique éthique et inclusive des Roms

Les journalistes et les professionnels des médias devraient recevoir une formation sur la manière de faire des reportages responsables sur les questions relatives aux Roms, en évitant les représentations stéréotypées ou sensationnalistes. Les médias doivent s'engager à assurer une représentation juste et précise des Roms dans le discours public.

REFERENCES

Liste des entretiens

1. Entretien de groupe en personne avec l'équipe de la DIHAL (NRCP) : M. Manuel Demougeot, Directeur de la Mission de résorption des bidonvilles, Mme Izia Viennot, Cheffe de projet sur les gens du voyage, M. Jean-Paul Bachelot, Conseiller en éducation et droits de l'enfant
2. Interview vidéo de M. Mathias Dreyfuss, Délégué adjoint, Conseiller pour l'éducation, la culture, l'enseignement supérieur et la recherche
3. Vidéo d'entretien de groupe avec M. François Prochasson, Conseiller municipal de Nantes, Délégué au droit au logement et au logement social, et Vice-président de Nantes Métropole et Julien Hélgy-Delfour, Chef de la Mission de résorption de Nantes Métropole
4. Mme Elise Blanchet Chargée de mission Centres d'Insertion Temporaires/Logement, Bordeaux Métropole,
5. Mr William Acker, Délégué général, Association Nationale des Gens du voyage Citoyens
6. Mme Mélanie Laborde Conseillère principale en innovation sociale, SocialCOBizz
7. M. Leonard Velicu, président de l'association Eurrom.

Principaux documents et rapports sur les politiques

- Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation européenne sur "l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms"⁴⁷
- Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026⁴⁸
- Mise en œuvre des schémas départementaux d'accueil et d'habitat des gens du voyage, Bilan au 31 décembre 2023⁴⁹
- La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, CNCDH, Rapport 2023⁵⁰
- Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024 - 2027⁵¹
- Rapport annuel de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels⁵²

⁴⁷ <https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr/post/strat%C3%A9gie-fran%C3%A7aise-2020-2030-l-%C3%A9galit%C3%A9-l-inclusion-et-la-participation-des-roms>

⁴⁸ <https://www.dilcrah.gouv.fr/ressources/plan-national-de-lutte-contre-le-racisme-lantisemitisme-et-les-discriminations-liees-lorigine-2023-2026>

⁴⁹ <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/12/044f5d6fca26a9276b2524880e5bcd9767bb481.pdf>

⁵⁰ https://www.cncdh.fr/sites/default/files/2024-06/CNCDH_Rapport_Racisme_2023.pdf

⁵¹ <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/lancement-du-plan-national-de-lutte-contre-lexploitation-et-la-traite-des-etes-humains-2024-2027>

RAPPORT DE SUIVI DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL POUR LES
ROMS EN France

ANNEXE I : LISTE DES PROBLEMES ET CONDITIONS

Lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> Problème important Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> hors de propos mentionné mais pas suffisamment analysé compris avec des limites identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> absent Présent mais insuffisant adéquat, mais avec place à l'amélioration approprié 	<ul style="list-style-type: none"> absent Quelques cibles mais non pertinentes adéquat, mais avec place à l'amélioration Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
L'antitsiganisme n'est pas reconnu comme un problème spécifique dans les cadres politiques nationaux	Problème critique	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	adéquat, mais avec place à l'amélioration	<p>Mesures adoptées dans le Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la discrimination raciale 2023-2026, dans lequel l'antitsiganisme est mentionné 18 fois</p> <p>L'efficacité des mesures est toutefois réduite. Les ressources financières allouées sont limitées et l'expertise de la société civile insuffisante pour contribuer à la formation des fonctionnaires</p> <p>Il n'y a pas de collecte de données, mais seulement un indicateur longitudinal de tolérance mesuré par la CNCDH lors de l'enquête</p>
Préjugés à	Problèmes	compris avec	adéquat, mais	adéquat, mais avec	Certaines ressources sont mises à la disposition

RAPPORT DE SUIVI DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL POUR LES ROMS EN France

l'égard des Roms	critiques	des limites	avec place à l'amélioration	place à l'amélioration	des enseignants sur un site Web rassemblant du matériel pour les professionnels de l'école
Discours de haine à l'égard et à l'encontre des Roms (en ligne et hors ligne)	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais avec place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à l'amélioration	Il existe un service de police spécialisé (Plateforme Pharos) mais il ne semble pas réactif aux discours de haine, y compris aux appels à des actes génocidaires La collecte de données reste impossible
Faible efficacité de la protection contre la discrimination	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais avec place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à l'amélioration	En général, la discrimination reste impunie, c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu de poursuites judiciaires assorties de sanctions sur ce fondement
Ségrégation dans l'éducation, le logement ou la prestation de services publics	Problèmes critiques	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	adéquat, mais avec place à l'amélioration	Une circulaire conjointe signée par le ministre de l'Intérieur et celui du Logement le 10 janvier 2022 appelle à relancer les dispositifs départementaux d'accueil et d'hébergement des <i>gens du voyage</i> dans des conditions qui évitent la ségrégation spatiale pour les nouveaux sites ; cependant, les existants restent en zone reculée Quant aux baraqués, elles sont de plus en plus situées loin des villes, donc des services publics
Expulsions et démolitions forcées entraînant l'itinérance, des logements inadéquats et l'exclusion sociale	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais avec place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à l'amélioration	Les expulsions forcées sont généralement fondées sur des décisions administratives ou judiciaires ; En tant que droit souple, la stratégie n'a pas pour but de les contrer, mais de changer la situation de telle sorte que l'expulsion ne soit plus nécessaire/légale. Pour les <i>gens du voyage</i> , elles résultent de l'absence de zones d'escale légales adéquates (62,2 % des places nécessaires ont été créées

					<p>au 31 décembre 2023)</p> <p>Pour les bidonvilles, la stratégie et l'action de DIHAL s'oriente vers une résorption, par la relocalisation des habitants dans d'autres conditions.</p> <p>Tant la création de nouveaux sites ou d'habitations adaptées pour les <i>gens du voyage</i> que la résorption des bidonvilles sont très lentes.</p> <p>Les données sont collectées pour la thématique des <i>gens du voyage</i> et dans une bien moindre mesure pour la résorption des bidonvilles, celles-ci en dernier lieu par le biais d'une plateforme en ligne</p>
Inconduite et comportement discriminatoire de la part de la police (sous-police/surpolice)	Problèmes critiques	mentionné mais non analysé de manière significative	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>DILCRAH tente d'établir des liens entre les autorités policières et les OSC visant à améliorer les relations avec les communautés discriminées, notamment par le biais de formations d'agents, mais leur programme de formation est trop chargé pour ajouter le contenu proposé sur l'antitsiganisme</p> <p>Il existe un site intranet de ressources sur les crimes de haine pour les policiers, dans lequel une définition de l'antitsiganisme est introduite en tant que contribution de La voix des Rroms</p> <p>En novembre 2024, l'Office Central des Crimes de Haine (OCLCH) de la Gendarmerie a inclus pour la première fois dans la formation des formateurs régionaux sur les crimes de Haine (environ 150) une intervention sur l'antitsiganisme, assurée par La voix des Rroms</p> <p>Malgré ces changements très modestes, il y a une marge d'amélioration considérable dans le domaine des relations entre les forces de sécurité (police et gendarmerie) et les Rroms,</p>

RAPPORT DE SUIVI DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL POUR LES ROMS EN France

					comme avec la population en général.
Obstacles à l'exercice de <i>de facto</i> du droit de l'UE à la libre circulation	Problèmes importants	mentionné mais pas suffisamment analysé	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>Ce point relève de la compétence de la police et malheureusement le ministère de l'Intérieur n'est pas très sensible à la mise en œuvre de la stratégie, considérée principalement comme un document de politique sociale. Il n'y a pas eu de mesures concernant les obstacles à l'exercice de <i>de facto</i> du droit de l'UE à la libre circulation</p> <p>Des ordres d'expulsion abusifs continuent d'être délivrés par la police sans qu'aucune évaluation du droit à la libre circulation ou au séjour dans la situation individuelle/familiale des dits «Roms migrants» de l'UE ne soit prise en charge que la traduction soit dans un ton abusif.</p> <p>Il n'existe pas de données disponibles sur le nombre de dits «Roms migrants» de l'UE expulsés, ni de données désagrégées sur la nationalité, mais le service juridique de <i>La Voix des Roms</i> a constaté la perpétuation de la pratique discriminatoire de délivrance d'arrêtés d'expulsion abusifs</p>

Éducation

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
Taux élevé d'abandon avant la fin de l'enseignement primaire	Problèmes importants	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>Développement de la médiation scolaire pour les habitants des bidonvilles. 50 médiateurs scolaires sont déjà employés, et 30 nouveaux sont prévus d'ici 2027.</p> <p>Les données sont disponibles sur la plateforme web dédiée à la résorption des bidonvilles https://www.blog-resorption-bidonvilles.fr</p> <p>Sur le même modèle, mais avec une ligne budgétaire différente, il est prévu d'employer 40 médiateurs scolaires pour les <i>enfants de la gens du voyage</i>, dans 20 départements (2 par département)</p> <p>L'évaluation ex ante de ces derniers est cependant atténuée, car ces médiateurs sont souvent employés par des organisations locales, des opérateurs d'autorités, ce qui, aux yeux des familles, est associé à des expulsions. Par conséquent, la médiation peut être rendue</p>

RAPPORT DE SUIVI DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATEGIQUE NATIONAL POUR LES ROMS EN France

					très difficile.
Une sélectivité accrue du système éducatif entraînant une concentration d'élèves roms ou d'autres élèves défavorisés dans des établissements éducatifs de moindre qualité	Problèmes importants	hors de propos	absent	absent	Aucune mesure particulière n'est prise sur ce point. Cependant, cela est lié à l'emplacement des familles, qui vivent souvent dans des zones pauvres où les services en général sont de moins bonne qualité
Accès limité à l'éducation de la deuxième chance, à l'éducation des adultes et à l'apprentissage tout au long de la vie	Problèmes critiques	hors de propos	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Aucune mesure n'est connue, mais des problèmes sont mentionnés avec les élèves qui atteignent l'école secondaire sans avoir le niveau nécessaire et qui, bien qu'à l'ère de l'enseignement obligatoire, ne sont pas soutenus dans leur processus d'apprentissage.
Accès et soutien limités à l'apprentissage en ligne et à distance en cas de fermeture des établissements d'enseignement et de formation, comme cela s'est produit pendant la pandémie de coronavirus	Problèmes critiques	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	La formation à distance (à domicile) est particulièrement pertinente pour les familles itinérantes (« gens du voyage »). Une loi a déclaré que « l'anti-séparatisme » limitait la possibilité d'apprentissage à domicile et les autorités éducatives exigent des parents une preuve de l'itinérance à venir, ce qui est impossible à prouver. Par conséquent, ils contrôlent l'itinérance passée par tous les moyens, ce qui produit quelque arbitraire dans les décisions prises. Des données non publiques, mentionnées lors d'une réunion, indiquent que 74 % des demandes d'apprentissage à domicile en raison

ANNEXE : LISTE DES PROBLEMES ET CONDITIONS

					de l'itinérance ont été accordées en 2024 au niveau national.
Faible niveau d'aptitudes et de compétences numériques et possibilités limitées de développement chez les élèves	Problèmes critiques	hors de propos	absent	absent	Aucune mesure n'est connue sur ce point
Faible niveau d'aptitudes et de compétences numériques et possibilités limitées de développement chez les adultes	Problèmes critiques	hors de propos	absent	absent	Aucune mesure n'est connue sur ce point

Emploi

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
Faible accès ou faible efficacité des services publics de l'emploi	Problèmes importants	mentionné mais pas suffisamment analysé	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>Le service public de l'emploi en général est très peu efficace ;</p> <p>Il n'existe pas de données sur <i>les gens du voyage</i> ou les dits «Roms migrants» de l'UE, mais l'observation empirique des CSO montre des difficultés d'accès et de maintien de l'enregistrement dans les bureaux de France Travail, en raison des barrières linguistiques et de la digitalisation des services (rendez-vous, mises à jour de la situation, etc.)</p>
Jeunes sans emploi, ni études, ni formation (NEET)	Problèmes importants	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Aucune mesure générale n'est prise, mais certaines associations locales développent des programmes de volontariat civique pour les jeunes dits «Roms migrants» dans l'UE

Faible accès à la (re)formation, à l'apprentissage tout au long de la vie et au développement des compétences	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	Aucune mesure connue, Aucune donnée existante
Discrimination sur le marché du travail par les employeurs	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>La stratégie fait référence au droit pénal qui est général ; Il n'existe pas de mesures spécifiques, ni de données.</p> <p>L'observation empirique des OSC concerne plutôt la discrimination dans l'emploi : cela se manifeste à grande échelle avec les dits «Roms migrants» de l'UE employés surtout dans le travail saisonnier (agriculture, abattoirs, conserveries) en termes de conditions de travail et de salaires. Dans un autre cas individuel traité par <i>La Voix des Roms</i>, l'abus de la situation de vulnérabilité d'une femme de ménage a atteint des schémas d'esclavage moderne (plusieurs mois de travail non rémunéré et de violences lorsqu'elle a demandé à être rémunérée).</p>
Absence de mesures d'activation, de soutien à l'emploi	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>Des mesures modestes depuis 2019 avec le programme SIBEL sont poursuivies depuis 2024 notamment avec deux groupes de travail thématiques (travail saisonnier et médiation sur le travail) pilotés par le NCP et une ONG</p> <p>Aucune donnée n'est disponible pour l'instant pour une évaluation quantitative. D'un point de vue qualitatif cependant, il semble que le « rôle des intermédiaires », l'un des thèmes de ces groupes de travail, tend à être analysé en termes de contrebande, dans le cadre du concept français d'« entreprise ».</p>

Santé

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
Exclusion de la couverture d'assurance maladie publique (y compris les apatrides, les ressortissants de pays tiers ou les personnes mobiles de l'UE)	Problème important	hors de propos	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à amélioration,	<p>Aucune mesure n'a été adoptée dans le cadre de la stratégie</p> <p>L'exclusion de l'assurance maladie publique pour les dits «Roms migrants» de l'UE inactifs résulte d'une distorsion de la coordination des systèmes de santé de l'UE dans de nombreux bureaux d'assurance qui la soumettent à une vérification de l'absence de carte d'assurance européenne. Le Centre pour les ressortissants européens inactifs en France, créé en 2018 pour cette mission, dispose de ressources limitées et est devenu une couche administrative de plus, ce qui entraîne des délais plus longs dans le traitement des demandes et de fréquentes erreurs d'appréciation des droits de séjour, selon le Défenseur des droits.</p>
Faible accès aux soins préventifs	Problèmes	compris avec	adéquat, mais il y a place à	adéquat, mais il y a place à	La stratégie mentionne certaines mesures comme l'interprétation ou la médiation, mais

ANNEXE : LISTE DES PROBLEMES ET CONDITIONS

(vaccination, bilans de santé, dépistages, sensibilisation aux modes de vie sains)	importants	des limites	l'amélioration	l'amélioration	<p>leur mise en œuvre reste extrêmement médiocre.</p> <p>De ce fait, les organisations spécialisées comme Médecins du Monde mais aussi les généralistes, observent un décalage avec la population générale. Pour ne citer que deux exemples : 50 % des enfants de <i>la Gens du voyage</i> sont vaccinés à 24 mois contre 90 % de la population générale ; les grossesses et la santé postnatale sont très rarement suivies</p>
Inégalités dans les mesures de lutte et de prévention des épidémies potentielles dans les localités marginalisées ou isolées	Problèmes critiques	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>Certaines mesures sont prises et mises en œuvre comme l'accès à l'eau, ou une instruction gouvernementale qui conditionne les subventions de l'État pour les zones d'arrêt des <i>gens du voyage</i> à leur emplacement, mais celles-ci restent insuffisantes. De nombreux bidonvilles n'ont pas un accès adéquat à l'eau et les zones d'arrêt déjà construites restent dans des zones reculées et dangereuses dans leur majorité.</p>

Logement, services essentiels et justice environnementale

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
Faible sécurité physique du logement (logements en ruine ou bidonvilles)	Problèmes critiques	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>L'ensemble de l'objectif stratégique de la stratégie relative aux dits «Roms migrants» de l'UE concerne la résorption des bidonvilles, et toutes les mesures visent cet objectif.</p> <p>Cependant, elle est encore loin d'être atteinte.</p>
Manque d'accès à l'eau potable	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>En fonction de la volonté politique au niveau local, une ONG Solidarité International réalise l'installation d'eau potable</p>
Manque d'accès à l'assainissement	Problèmes critiques	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Aucune mesure ni donnée connue
Manque d'accès à l'électricité	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à	Quelques cibles mais non	Les zones d'arrêt ont effectivement accès à l'électricité, mais les entreprises de gestion la facturent à un prix (beaucoup) plus élevé que

			l'amélioration	pertinentes	<p>les opérateurs habituels à la population générale, et de plus en plus payable à l'avance avec certaines cartes prépayées.</p> <p>Dans les bidonvilles, il n'y a généralement pas d'accès régulier à l'électricité.</p>
Collecte des déchets publics limitée ou absente	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	En fonction également de la volonté politique locale et de la localisation des bidonvilles
Capacité de chauffage limitée (familles incapables de chauffer toutes les pièces/en tout temps lorsque nécessaire) ou déchets solides utilisés pour le chauffage	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	Aucune mesure n'a été adoptée sur ce point
Absence de sécurité d'occupation (les titres légaux ne sont pas clairs et sûrs)	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	Pas de mesures sur ce point, pourtant pertinent surtout pour <i>les gens du voyage</i> vivant soit sur des terres qu'ils possèdent mais qui sont classées comme agricoles ou non constructibles, soit sur des terres publiques sur lesquelles ils ont été tolérés parfois depuis des décennies puis expulsés
Absence ou accès limité à un logement social	Problèmes importants	identifié et analysé suffisamment	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	Le logement social est en crise en général. La stratégie encourage l'habitat adapté, y compris les « terres familiales » pour <i>les gens du voyage</i>. Cependant, à l'instar des zones d'arrêt, elles sont rares et visiblement insuffisantes. L'accès au logement social pour les dits « Roms

					migrants» de l'UE est rarement rendu possible, dans la plupart des cas grâce à des associations spécialisées qui œuvrent à leur inclusion sociale. Parfois, cependant, ils ne parviennent pas à maintenir un tel logement, soit pour des raisons financières, soit parce qu'ils sont exclus pour d'autres raisons.
Logement dans des établissements/ quartiers ségrégés	Problèmes critiques	mentionné mais pas suffisamment analysé	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Le problème est inhérent au groupe cible en raison de la façon dont il est défini. Les sites d'arrêt car les bidonvilles sont les plus souvent ségrégés. Alors que pour les mesures mobiles de l'UE en faveur des Roms, les mesures visant à résorpcionner les bidonvilles, les sites des caravanes construits par les autorités restent dans des zones ségrégées.
Logement dans des établissements/ quartiers informels ou illégaux	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Quelques cibles mais non pertinentes	L'absence de zones légales pour <i>les gens du voyage</i> et la situation sociale des dits «Roms migrants» de l'UE les poussent à des occupations informelles ou illégales. La stratégie ainsi que les actions entreprises pour sa mise en œuvre ne concernent pas les colonies illégales, qui sont considérées comme relevant de la seule compétence des autorités policières qui procèdent aux expulsions. Les établissements informels (bidonvilles) font parfois l'objet d'une intervention sociale dans le but de les résorber. Cependant, ces dernières années, certaines autorités, dont le PCN, envisagent d'explorer des solutions ad hoc pour certains dits «Roms migrants» de l'UE au lieu de les reloger dans des logements sociaux, car cela n'est parfois pas adapté à leur mobilité. Au lieu de cela, ils pensent à de nouvelles solutions, inspirées aussi de celles appliquées aux <i>gens du voyage</i>
Exposition à des facteurs dangereux (vivre	Problèmes	compris avec	Présent mais	Quelques cibles mais non	Le problème est inhérent au groupe cible en raison de la façon dont il est défini. Une réglementation récente adressée aux préfets

dans des zones sujettes aux catastrophes naturelles ou à des zones dangereuses pour l'environnement)	critiques	des limites	insuffisant	pertinentes	conditionne les subventions de l'État pour la construction d'aires d'arrêt pour les gens du voyage à leur emplacement dans des lieux qui ne représentent pas de dangers, mais les sites existants sont déjà dans de telles zones. Quant aux dits «Roms migrants» de l'UE, leur situation sociale ainsi que les expulsions répétées les poussent dans des zones ségréguées et parfois dangereuses. Ce dernier est très souvent utilisé par les autorités (maires ou préfets) comme motif légal d'expulsion, sans propositions de relogement.
Accès limité ou inexistant aux transports en commun	Problèmes importants	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Localement, des initiatives ont été prises, comme dans la région de Bordeaux, où une voiture transportait les enfants à l'école et en revenait, mais cela s'est arrêté lorsque les familles concernées ont été expulsées du bidonville et sont allées ailleurs.
Accès limité ou insuffisant à Internet (par exemple, points d'accès publics à Internet dans les zones défavorisées, zones non couvertes par l'Internet haut débit)	Problèmes importants	hors de propos	absent	absent	L'accès à Internet est souvent considéré comme un luxe, y compris parmi les organisations qui travaillent en contact étroit avec le groupe cible. Cependant, la digitalisation croissante des services et la disparition des bureaux physiques avec des agents rendent l'accès à internet indispensable.
Accès limité ou inexistant aux espaces verts	Problèmes importants	mentionné mais pas suffisamment analysé	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Les deux groupes sont dans des situations extrêmes : la plupart des zones d'arrêt de la gens du voyage manquent d'espaces verts. Les établissements informels, y compris les bidonvilles, se trouvent parfois dans des forêts, mais ils ne durent pas en raison de l'expulsion et parfois dans des zones dangereuses, y

					compris polluées.
Les Roms exclus de la démocratie environnementale	Problèmes importants	hors de propos	absent	absent	Aucune mesure sur ce point

Protection sociale

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Mesures adoptées</p> <p>l'efficacité des mesures</p> <p>Portée des mesures</p> <p>collecte de données</p>
Taux élevé de risque de pauvreté et privation matérielle et sociale	Problèmes critiques	mentionné mais pas suffisamment analysé	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>Des mesures sont prévues pour l'inclusion sociale, qui sont plus détaillées pour les dits «Roms migrants» de l'UE que pour les gens du voyage.</p> <p>La plateforme en ligne sur la résorption des bidonvilles créée en 2019 permet de collecter des données mais celles-ci sont incomplètes et souvent obsolètes.</p>

Les programmes d'aide au revenu ne garantissent pas un niveau acceptable de revenu minimum pour chaque ménage	Problèmes critiques	mentionné mais pas suffisamment analysé	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Ces programmes garantiraient un niveau acceptable de revenu minimum s'ils étaient accessibles, mais souvent ils ne le sont pas.
Accès limité aux régimes d'aide au revenu (faible sensibilisation, obstacles aux charges administratives, stigmatisation associée)	Problèmes importants	identifié et analysé suffisamment	adéquat, mais avec place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à l'amélioration	L'accès aux différentes allocations (famille, handicap, etc.) est rendu difficile par le très restrictif de l'examen du droit de séjour des dits «Roms migrants» de l'UE par les services des caisses d'allocations familiales.

Service social

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
Qualité, capacité et exhaustivité limitées de l'aide fournie par les services sociaux	Problèmes importants	mentionné mais pas suffisamment analysé	adéquat, mais avec place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à l'amélioration	Très souvent, les associations au niveau départemental assistent les gens du voyage, en jouant le rôle d'intermédiaire entre eux et les services sociaux. Si la stratégie rappelle la poursuite du soutien à ces associations, il n'existe pas de données consolidées au niveau national et celles éventuellement créées par ces associations elles-mêmes ne sont pas facilement accessibles. Comme pour les habitants des bidonvilles, la plateforme web est censée centraliser ce genre d'informations mais là aussi, les acteurs locaux ne les nourrissent pas et les mettent à jour suffisamment et les données ne sont pas facilement lisibles.
Accès limité aux services sociaux : méconnaissance de ces services, faible	Problèmes importants	identifié et analysé suffisamment	adéquat, mais avec place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à l'amélioration	L'appui aux acteurs locaux qui contribuent à un meilleur accès se poursuit mais bien que des données consolidées ne soient pas disponibles, l'observation empirique montre qu'il n'y a pas eu suffisamment d'amélioration. Une tendance relativement nouvelle consiste à considérer les

accessibilité (p. ex., en raison des frais de déplacement) ou disponibilité limitée					méthodes des associations qui travaillent dans ce domaine comme naïves et insuffisamment conscientes du fonctionnement réel des groupes mobiles de Roms de l'UE. En conséquence, le soutien qui leur est accordé a été réduit pour soutenir en particulier une association qui se présente comme un connaisseur de la diversité des groupes mobiles de Roms de l'UE et fournit des conseils et une formation aux autorités locales et aux responsables de la mise en œuvre des projets.
Les fournisseurs de services ne tendent pas activement la main aux personnes dans le besoin.	Problèmes importants	compris avec des limites	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Là aussi, la médiation est le seul outil employé par les associations ; Non seulement les services n'atteignent pas activement les personnes dans le besoin, mais, comme nous l'avons déjà mentionné, ils refusent souvent des services pour des motifs plus ou moins justifiables, y compris la discrimination.
Capacité limitée des services sociaux à collaborer efficacement avec d'autres organismes (p. ex., le service public de l'emploi) pour aider les clients	Problèmes importants	hors de propos	Présent mais insuffisant	Présent mais insuffisant	Aucune mesure connue
Discrimination de la part des prestataires de services sociaux	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	adéquat, mais il y a place à l'amélioration	Si la stratégie et le PRADO prévoient la formation des agents des services sociaux comme pour les agents de la fonction publique en général, dans la pratique, les formations sur l'antisiganisme sont exceptionnelles et initiées exclusivement par des associations.

Protection de l'enfance

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
La vulnérabilité spécifique des enfants roms en tant que victimes de violence n'est pas prise en compte	Problèmes importants	mentionné mais pas suffisamment analysé	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	<p>Les mesures positives prises concernent l'éducation. La médiation scolaire s'est développée ces dernières années. Actuellement, le NCP soutient 50 médiateurs scolaires qui travaillent avec les habitants des bidonvilles et leur nombre devrait passer à 80 en 2027. Sur une autre ligne budgétaire, 40 postes de médiation scolaire sont à créer pour les enfants de gens du voyage. Cependant, si ces actions ont permis à 3700 enfants (sur 5000 à 6000 nécessiteux estimés) d'entrer à l'école, il n'existe pas de données sur les interventions disparates dans les écoles pour lutter contre les attitudes et les comportements antitsiganes qui conduisent au décrochage.</p>
Traitemen biaisé des jeunes Roms par les forces de sécurité et les	Problèmes importants	hors de propos	absent	absent	<p>Aucune mesure générale n'est prise, mais certaines réunions dans le cadre de la DILCRAH ont permis des contacts entre La voix des Roms et les représentants de la Police et de la Gendarmerie. En conséquence, la page des</p>

ANNEXE : LISTE DES PROBLEMES ET CONDITIONS

		<p>ressources des policiers a été mise à jour avec une définition de l'antitsiganisme et l'association a eu l'occasion de s'adresser à quelque 150 formateurs régionaux de la gendarmerie lors de leur séminaire de formation organisé par l'Office central de lutte contre les crimes de haine.</p> <p>Il existe cependant un processus inquiétant au sein du cercle des acteurs de l'inclusion sociale. La relance de la Commission nationale de résorption des bidonvilles fin 2023 a coïncidé avec le lancement du Plan national de lutte contre l'exploitation et la traite des êtres humains 2024-2027⁵³. Ce Plan, auquel a également contribué la société civile, a été présenté lors de la réunion de relance de la Commission et depuis lors, l'attention croissante accordée à certaines réalités, comme la mendicité de/avec les enfants ou l'intermédiation dans les risques d'emploi pour renforcer l'antitsiganisme et justifier l'inaction des autorités dans la mise en œuvre de la stratégie. Ces comportements doivent bien sûr être abordés, mais avec une approche différente. En particulier, celles qui sont interprétées comme « culturelles », que ce soit par la société dominante ou par les Roms eux-mêmes, devraient de préférence être abordées par des acteurs roms, afin d'éviter des effets contre-productifs.</p>
--	--	---

Promouvoir les arts, la culture et l'histoire des Roms

Problèmes et conditions :	Importance:	Identifiés par la stratégie :	Mesures visant à :	Objectifs définis :	Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :
	<ul style="list-style-type: none"> • Problème important • Problème critique 	<ul style="list-style-type: none"> • hors de propos • mentionné mais pas suffisamment analysé • compris avec des limites • identifié et analysé suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Présent mais insuffisant • adéquat, mais avec place à l'amélioration • approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • absent • Quelques cibles mais non pertinentes • adéquat, mais avec place à l'amélioration • Des objectifs pertinents bien définis 	<p>Détails de la mise en œuvre du cadre stratégique français pertinents pour le problème :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesures adoptées l'efficacité des mesures Portée des mesures collecte de données
Sensibilisation insuffisante ou insuffisante de la population à la contribution de l'art et de la culture roms au patrimoine national et européen	Problèmes importants	compris avec des limites	adéquat, mais avec place à l'amélioration	adéquat, mais avec place à l'amélioration	<p>Plus qu'une prise de conscience médiocre ou insuffisante, elle est déconnectée de la reconnaissance des Roms en tant qu'êtres humains/citoyens égaux. Les stéréotypes soi-disant « positifs » sur les « Tsiganes » coexistent, y compris dans l'état d'esprit d'une personne qui peut discriminer les Roms.</p> <p>L'exposition Barvalo au Musée des cultures de l'Europe et de la Méditerranée a été une initiative positive. Cependant, il était limité dans le temps (10 mai – 4 septembre 2023). Consacrée à l'histoire et à la diversité des populations roms d'Europe, cette exposition mérite d'être diffusée afin de toucher un plus grand public.</p>
Exclusion des communautés roms des récits culturels	Problèmes critiques	mentionné mais pas suffisamment	Présent mais insuffisant	Quelques cibles mais non pertinentes	Aucune mesure n'a été prise sur ce point.

ANNEXE : LISTE DES PROBLEMES ET CONDITIONS

ysé			
pris avec limites	Présent mais insuffisant	adéquat, mais avec place à l'amélioration	<p>Le génocide des Roms est inclus dans les manuels d'histoire qui le mentionnent très brièvement. Bien que cela soit important, il s'agit d'une vision très partielle qui échappe aux six siècles d'histoire des Roms et à tout récit sur leur capacité à agir dans la société.</p>
tionné mais isamment ysé	Présent mais insuffisant	adéquat, mais avec place à l'amélioration	<p>La principale mesure en matière de commémoration est l'annonce d'un musée sur l'ancien camp d'internement des nomades à Montreuil-Bellay, dans le PRADO. Cette mesure est finalement extrêmement réduite, le gouvernement n'ayant pas accordé les fonds nécessaires.</p> <p>Des activités commémoratives ont tout de même lieu, essentiellement grâce à la société civile qui prend l'initiative. Parmi ceux-ci, on peut citer le projet participatif du mur des noms Nomades⁵⁴ par le Centre National de la Recherche Scientifique CNRS en coopération avec la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme MMSH et en partenariat avec l'association Devoir de Mémoire – Aux Voyageurs Internés et leurs Enfants (DE-MAVIE)n ou encore le premier Symposium « Bohémiens, Nomades, Gens du voyage. Vérité et Justice », organisé par la Mémorial des Nomades et des Forains de France et l'Observatoire des droits des citoyens en</p>

					<p>déplacement le 13 février 2025.</p> <p>Bien que des progrès aient été réalisés à l'échelle mondiale, il convient également de souligner que la commémoration se concentre presque exclusivement sur la persécution et est principalement réalisée par la société civile et les universitaires.</p>
--	--	--	--	--	---

COMMENT OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'UE

Publications gratuites :

- Un exemplaire :
via EU Bookshop);
- plus d'une copie ou affiches/cartes :
des représentations de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/represent_en.htm);
des délégations dans les pays tiers (http://eeas.europa.eu/delegations/index_en.htm);
en contactant le service Europe Direct (http://europa.eu/europedirect/index_en.htm) ou en appelant le 00 800 6 7 8 9 10 11 (numéro vert depuis n'importe quel endroit de l'UE) (*).

(*) Les informations fournies sont gratuites, tout comme la plupart des appels (bien que certains opérateurs, cabines téléphoniques ou hôtels puissent vous facturer).

Publications payantes :

- via EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).



Publications Office
of the European Union